

Structure de budgets familiaux à Thiès

par Yvon MERSADIER.

A 60 km. à l'Est de Dakar, la ville de Thiès compte, d'après un récent recensement, 36.000 habitants. Toute son activité paraît centrée autour de quatre pôles principaux : commercial, industriel, administratif et militaire.

Son activité commerciale est due à sa situation au carrefour de voies de communication importantes : lignes de chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, de Dakar à Bamako, de Thiès à Kaolack, routes de Dakar à Saint-Louis, de Dakar à Diourbel, Tambacounda, puis le Soudan et la Guinée.

C'est aussi à cette implantation à un carrefour ferroviaire important qu'elle doit l'essentiel de son activité industrielle : c'est là qu'ont été installés les ateliers de réparation du réseau Dakar-Niger, où travaillent près de 1.000 ouvriers de tous grades.

À côté des ateliers du Dakar-Niger, il ne faut pas oublier que c'est aussi à Thiès que réside la direction de ce réseau. Et c'est aussi le chef lieu administratif d'un cercle. Nous trouverons donc à côté des ouvriers une assez forte proportion d'employés de bureaux, subalternes et supérieurs.

La fonction militaire de Thiès, enfin, est due à la présence de deux camps importants : le « DMA » (Détachement Motorisé Autonome) et une base aérienne.

Cependant à côté de ces quatre centres d'activités qui donnent à cette ville un caractère moderne (économiquement parlant, tout au moins) un cinquième intervient dans une proportion non négligeable. A la périphérie de Thiès est installée une population assez importante de cultivateurs qui en hivernage cultivent arachide et mil sur des champs tout proches. Et la ville est le point où vient s'affirmer, à l'époque de la traite de l'arachide, toute l'activité agricole du cercle. Son importance commerciale s'en trouve encore accrue.

Voici d'ailleurs quelques indications chiffrées concernant la répartition professionnelle de la population de Thiès.

Sur une population active de 11.040 habitants à la date du recensement on comptait :

11,6 %	dans le secteur primaire,	
	dont : agriculteurs	10,9 %
44,5 %	dans le secteur secondaire,	
	dont : ouvriers non qualifiés	0,7 %
	ouvriers qualifiés du bâtiment	10 %
	ouvriers qualifiés modernes	14,6 %
	cadres et maîtrise.	1,1 %
41,9 %	dans le secteur tertiaire,	
	dont : domestiques	2,7 %
	commerce transport et restauration.	11,4 %
	balayeurs, plantons, concierges	1,6 %
	employés de bureau non qualifiés...	3,3 %
	employés de bureau qualifiés.	1,8 %
	employés de bureau hautement qualifiés et cadres administratifs.....	1,1 %
	Force publique	10,4 % ⁽¹⁾

Par sa diversité même, cette population constitue donc un excellent champ d'études et d'expériences pour le sociologue et pour l'économiste.

Une enquête socio-démographique par questionnaire avait déjà eu lieu en novembre et décembre 1953. L'échantillon choisi comprenait 900 chefs de familles interrogés ⁽²⁾. Nous avons voulu la compléter partiellement en étudiant quelques budgets de familles, en nombre très limité : 46, dont 3 se sont révélés inexploitable.

Il ne faudrait donc sous aucun prétexte vouloir donner une valeur générale aux résultats qui vont être présentés. Les tendances constatées devront être confirmées par d'autres enquêtes, plus étendues, conformes à la résolution adoptée en 1926 par la troisième conférence des Statisticiens du travail qui précisait « il vaut mieux renoncer à certains détails sur lesquels pourrait porter l'enquête que de réduire le nombre de familles étudiées ».

(1) Ces indications sont extraites de la publication effectuée par le service de la statistique générale du Haut Commissariat de l'A. O. F. « Commune mixte de Thiès. Recensement 1953 », Dakar, 1954. Nous avons seulement converti en pourcentages les chiffres figurant aux pages 25 et suivantes de cette brochure.

(2) Les résultats de cette enquête, qui était dirigée par le Dr Massé, seront publiés dans le prochain numéro de ce Bulletin.

O. R. S. I. O. M. Fonds Documentaire
N° : 02972 ex 1
Cote : B

JUL 1983

Nous avons pris presque systématiquement le contre pied de cette recommandation, car les connaissances que l'on a actuellement sur la vie quotidienne des Africains dans les villes du Sénégal (et de l'Ouest africain français dans son ensemble) sont encore bien trop insuffisantes pour que l'on puisse entreprendre des enquêtes plus vastes. D'autre part, et c'était un empêchement majeur, nous ne disposons pas de moyens suffisants pour étudier un plus grand nombre de familles. Ceci nous a préservé de la tentation de voir trop grand : cette vie quotidienne africaine est à ce point complexe, particulièrement dans son aspect économique, qu'à certains égards le travail accompli et les documents recueillis nous ont paru après coup manquer de précision.

*
* *

La méthode que nous avons employée est simple. Il s'agissait surtout pour les 7 enquêteurs africains (chacun s'occupait de 6 à 7 familles) et pour le directeur de l'enquête d'être présents le plus souvent possible et le plus longtemps possible dans chaque famille, et de noter sur un cahier conçu pour cet usage, chaque jour, toutes les activités financières de la famille. Ceci pendant un mois de 31 jours ⁽¹⁾ (Le mois de mars 1954). Nous avons obtenu des renseignements assez précis sur les dépenses « courantes » du mois : principalement alimentation, combustible, éclairage, entretien. Et des éléments de base pour le calcul des autres catégories de dépenses : habillement, matériel, équipement, charges familiales diverses, charges religieuses, etc... que nous désirions évaluer pour une période d'un an. Mais nous avons dû ici nous fier en partie aux déclarations des personnes enquêtées. Cependant la présence presque continuelle de l'enquêteur dans les familles pendant un mois lui permettait, en plusieurs interrogatoires et par recouplement, d'arriver à des chiffres que nous croyons assez proches de la réalité.

Les revenus réels ont souvent été assez difficiles à évaluer. Il n'y avait en principe pas de difficultés pour les salariés, qui montrent volontiers leur bulletin de paye. Pour les artisans, il a fallu, à côté de la comptabilité de leur famille tenir celle de leur activité professionnelle ; quant aux cultivateurs, c'est certaine-

(1) Pour des indications détaillées sur la méthode suivie pour cette enquête, cf. : Y. MERSADIER : Un essai d'enquête sur le niveau de vie d'une population urbaine [communication à la conférence d'experts sur les conséquences sociales de l'industrialisation et les problèmes urbains en Afrique, Abidjan, septembre 1954].

ment chez eux que se trouve le pourcentage d'erreur le plus élevé. Nous avons tenu compte du produit de la vente de leur récolte, souvent sous estimé par l'intéressé, de la part d'auto-consommation, des revenus procurés par les activités annexes exercées en saison sèche. Pour aboutir à un chiffre de revenu pouvant être comparé à celui des salariés.

Mais les femmes qui presque toutes se déclarent « sans profession », ont presque toutes de petites sources de revenus qui leur permettent d'équilibrer un budget, ou tout au moins de combler partiellement un déficit. Il s'agit souvent de petit commerce, quelquefois de travaux domestiques, parfois de dons de comédienne qui attirent la sympathie et les cadeaux, ainsi que nous l'avons constaté chez une famille de la caste des griots. Il a donc fallu se pencher longuement sur chaque cas avant d'arrêter un chiffre exact. Nous croyons pourtant nous être trompé sur deux ou trois cas, qui se révéleront d'eux-même par la suite.

Bien entendu, le cas s'est présenté souvent ou dans une famille, ou disons plutôt dans une même « unité de consommation » puisque c'est le terme que nous emploierons le plus couramment ⁽¹⁾, plusieurs personnes percevaient des revenus. Le revenu global retenu n'est pas toujours la somme de ces revenus. Nous avons étudié des budgets de groupes et non des budgets d'individu. Or, ces groupes, ces « unités de consommation », ne coïncident que rarement avec la famille restreinte de type occidental. Il contient souvent des individus qui ayant un lien de parenté ou non avec un membre de la famille restreinte, participent pour partie à la vie économique de l'unité de consommation et d'autre part s'en séparent pour d'autres activités.

Le cas le plus net est celui du pensionnaire qui prend ses repas dans l'unité de consommation et paie le prix de ces repas. Aussi simple, il est exceptionnel, de même que le cas extrême où tous les revenus sont mis en commun. Entre les deux, il y a des quantités de situations possibles. Pour chaque unité de consommation nous avons donc fait la part, parmi tous les revenus perçus par ses membres, de ce dont disposait le chef de famille pour faire vivre sa famille restreinte et remplir ses obligations à l'égard des autres membres de l'unité de consommation ne faisant pas partie de la famille restreinte.

(1) Chaque fois que nous parlerons de « famille », c'est en réalité de l'unité de consommation qu'il s'agira. Pour désigner le groupe familial au sens occidental du mot, nous emploierons le terme de « famille restreinte ».

* * *

Nous avons essayé, si réduit que soit notre échantillon, de le rendre tout de même représentatif de la structure de la population de Thiès, tant aux points de vue du groupe ethnique de l'unité de consommation, qu'à ceux des groupes professionnels, des revenus, du nombre de personnes. Ce choix était donc difficile, de 45 familles (chiffre initialement prévu) nous convenant et acceptant de se soumettre à l'enquête (1). Les 43 unités de consommation dont il va être question ici se répartissent ainsi :

Au point de vue des revenus :

- 13 entre 5.000 et 10.000 fr. par mois,
- 9 entre 10.000 et 15.000 fr. par mois,
- 5 entre 15.000 et 20.000 fr. par mois,
- 8 entre 20.000 et 30.000 fr. par mois,
- 8 au-dessus de 30.000 fr. par mois, dont un de 81.000 fr.

Au point de vue de la répartition professionnelle :

- 5 cultivateurs,
- 8 manœuvres (dont 1 spécialisé),
- 3 plantons,
- 3 employés de bureau « non qualifiés »,
- 2 employés de bureau « qualifiés »,
- 1 employé de bureau « hautement qualifié »,
- 6 ouvriers « non qualifiés »,
- 4 ouvriers « qualifiés »,
- 2 ouvriers ayant des fonctions de commandement,
- 1 brigadier chef de police,
- 4 artisans,
- 1 maraîcher,
- 1 comptable privé,
- 1 instituteur,
- 1 médecin africain.

(1) Pour ce choix des familles, notre tâche a été grandement facilitée par les organisations syndicales, les autorités religieuses et les chefs de quartiers.

Au point de vue du groupe ethnique (1) :

- 26 Wolof,
- 4 Bambara,
- 3 Sarakolé,
- 3 Peul,
- 3 Toucouleur,
- 2 Sérère,
- 2 Maure.

Enfin, d'après le nombre de personnes composant l'unité de consommation :

- 5 de moins de 5 personnes,
- 18 de 5 à 9 personnes,
- 12 de 10 à 14 personnes,
- 5 de 15 à 19 personnes,
- 3 de 20 personnes et plus.

Sur tous ces points, la répartition est à peu près normale. Seul le groupe de revenus de 15 à 20.000 fr. est un peu faiblement représenté, la moyenne du groupe inférieur étant peut-être au contraire un peu trop élevée.

Mais cet équilibre apparent présente un inconvénient : chaque famille ou presque a ses caractères propres, et il n'y en a pas deux qui soient absolument comparables. C'est pourquoi, pour faciliter la compréhension de certains points qui concernent la consommation des denrées alimentaires, nous avons dû recourir à un artifice un peu hasardeux : partant des standards utilisés pour le calcul du besoin alimentaire théorique par l'Institut National d'Hygiène de Paris, nous avons affecté aux hommes, aux femmes et aux enfants, suivant leur catégorie d'âge un coefficient :

- 1 pour les hommes,
- 0,8 pour les femmes,
- 0,5 pour les enfants de 2 à 6 ans,
- 0,7 pour les enfants de 7 à 12 ans,
- 0,8 pour les enfants de 13 à 20 ans.

(1) D'après le recensement de 1953 la répartition de la population de Thiès par principaux groupes ethniques est la suivante :

Wolof	65,5 %	Peul	3 %
Toucouleur	9,3 %	Sarakolé	1,8 %
Bambara	6,8 %	Maure	2,4 %
Sérère	5,1 %	Autres	6,1 %

Par addition nous avons obtenu une composition théorique de l'unité de consommation en hommes seulement. Nous pouvons alors calculer la consommation de cet homme théorique. Les enfants au sein ont été compris dans la catégorie 2 à 5 ans, mais nous avons laissé le coefficient 0,8 aux femmes allaitantes. Ceci compense cela.

Le tableau I donne la composition de l'unité de consommation en hommes, femmes et enfants, et dans la dernière colonne sa composition en « unités homme ». La colonne qui précède celle de l'unité de consommation (U. C.) contient un chiffre indiquant de combien de personnes se compose la famille restreinte constituant le noyau de chaque unité de consommation.

Il n'y a coïncidence absolue que dans 5 cas : les n^{os} 6, 9, 26, 34 et 42.

La famille n^o 6 comprend, outre le chef de famille, matelassier, et ses deux femmes, deux filles qu'il a eu de sa première femme, une de sa deuxième femme, une d'une troisième femme décédée.

Le boulanger, chef de la famille n^o 9, n'a qu'une épouse. Mais celle-ci avait déjà eu deux enfants avant ce mariage : une fille et un garçon. Tous deux vivant auprès du chef de famille. La fille, déjà mariée, puis divorcée, a avec elle un enfant de 6 ans. Il y a enfin, un enfant commun aux époux.

Avec le n^o 26 nous trouvons vraiment une famille de type occidental : un homme, sa femme et leur enfant unique. Le chef de famille a 28 ans, tout comme celui de la famille 34, qui comprend également un homme, sa femme et deux enfants. Il est vrai que déjà ce jeune commis des P. T. T. a épousé une deuxième femme, qui réside à Dakar.

Dans la famille 42 enfin, le chef de famille qui a deux épouses vit seulement avec celles-ci et leurs huit enfants, dont un déjà adulte.

Ces quatre familles mises à part, toutes les unités de consommation comprennent donc un ou plusieurs éléments extérieurs, avec ou sans lien de parenté avec le noyau familial.

Ce « parasitisme » ⁽¹⁾ quasi général, est plus important dans les unités de consommation à revenu élevé : ainsi dans les familles 31, 36, 37, 38, 40, 41. Mais ses conséquences financières seront plus lourdes dans les autres.

(1) Le mot est usuel. Nous le mettons entre guillemets pour marquer à quel point il est inadéquat. Il a surtout le tort d'être péjoratif, alors qu'il désigne un phénomène traditionnel.

TABLEAU N^o I

N ^o	REVENU	FAMILLE RES-TREINTE	U. C.	H	F	2-6	7-12	13-20	U. C. THÉOR.
1	5.800	7	13	3	3	3	1	3	10
2	6.100	5	10	1	1	3	2	1	5,5
3	6.500	3	4	1	2	0	0	0	2,8
4	6.700	4	7	1	3	2	1	0	5,6
5	6.745	5	7	2	2	1	1	1	5,6
6	7.000	7	7	1	2	3	1	0	4,8
7	7.000	2	5	1	2	1	1	0	3,8
8	7.410	2	5	2	3	0	0	0	4,4
9	7.500	6	6	1	2	0	2	1	4,4
10	8.150	8	12	2	6	1	1	2	9,6
11	8.950	3	6	1	2	1	2	0	4,5
12	9.000	4	8	3	2	2	1	0	6,3
13	9.800	3	5	2	2	0	0	1	4,4
14	10.000	10	10	3	3	1	2	2	8,9
15	10.000	6	7	2	2	1	2	0	5,5
16	10.675	3	4	1	1	0	2	0	3,2
17	10.800	5	9	1	3	1	2	2	6,9
18	11.000	3	4	2	2	0	0	0	3,6
19	11.950	5	9	4	2	3	0	0	7,1
20	12.000	6	10	3	3	3	1	0	7,6
21	13.000	5	5	1	2	1	1	0	3,8
22	14.000	8	12	2	5	2	3	0	9,1
23	15.000	14	18	4	4	6	0	4	13,4
24	15.000	17	21	2	5	8	4	2	14,4
25	15.630	7	15	4	5	3	0	3	11,9
26	15.800	4	4	1	1	1	0	0	2,3
27	16.200	10	12	2	3	2	3	2	9,1
28	22.000	16	18	4	4	1	2	7	14,7
29	22.000	4	11	4	3	3	1	0	8,6
30	24.000	5	7	1	3	2	1	0	5,1
31	25.000	10	18	2	3	1	1	11	14,4
32	25.000	5	6	2	1	1	1	1	4,8
33	25.000	4	7	1	2	2	1	1	5,1
34	25.900	4	4	2	1	1	0	0	3,3
35	27.000	5	6	1	2	1	1	1	4,6
36	34.000	3	15	4	7	1	0	3	12,5
37	36.000	11	24	7	10	2	2	3	19,8
38	50.000	5	13	5	5	3	0	0	10,5
39	51.000	6	11	1	3	2	4	1	8,0
40	55.000	15	24	4	9	7	4	0	17,5
41	55.000	8	14	2	6	3	3	0	10,4
42	56.000	11	11	2	2	1	3	3	8,6
43	81.000	4	5	2	1	1	1	0	4,0

*
* *

Le tableau II énumère, avec le groupe ethnique et la profession du chef de l'unité de consommation, les revenus dans leur ordre croissant et les dépenses courantes constatées pendant le mois de l'enquête. Les petits revenus, jusqu'à 10.000 fr., sont essentiellement ceux des manœuvres, des plantons et de deux très petits artisans, un matelassier et un boulanger. Nous trouvons aussi (n° 11) un ouvrier auxiliaire (1) du Dakar-Niger, dont le faible revenu s'explique par le fait qu'il débute dans sa profession.

Le cultivateur dont nous avons évalué le revenu à 8.150 fr. cul-tive en réalité très peu de champs. Sa famille vit grâce à de très petits commerces pratiqués séparément par le chef de famille, ses deux épouses et ses deux sœurs, tous très âgés.

De 10 à 15.000 fr. par mois, ce sont des employés de bureau et des ouvriers non qualifiés (chez le manœuvre n° 15 il y a en réalité deux revenus qui se cumulent). Deux cultivateurs ouvrent la série des 15.000, puis nous trouvons successivement les ouvriers et employés qualifiés, un gros cultivateur, et, dans la catégorie des gros revenus, à côté d'un maraîcher et d'un bijoutier, un représentant des professions libérales, notre instituteur et notre médecin, les ouvriers et employés supérieur. Le n° 43 cumule aussi deux revenus (ainsi que le n° 25).

La comparaison des revenus et des dépenses fait apparaître, jusque vers le milieu du tableau, un excédent de dépenses parfois peu important, mais dépassant pourtant 1.000 fr. dans deux cas (nos 4 et 20). On pourrait y voir la conséquence d'une erreur d'appréciation, soit des revenus, soit des dépenses. Mais il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit encore que des dépenses courantes, ce qui revient à dire, pour les petits revenus qui nous intéressent maintenant, des dépenses effectuées pour l'alimentation. Il faut donc ajouter à ce chiffre toutes les autres dépenses, que nous avons calculé pour une période d'un an (divisées par 12 bien entendu). Le tableau III, où nous avons porté le déficit mensuel en valeur absolue et en pourcentage du revenu, nous montre ce que deviennent alors nos budgets : le déficit le plus élevé est de 45,2 % le plus bas

(1) La mention « auxiliaire » D. N., sert ici à désigner des ouvriers non qualifiés. Elle est empruntée à la terminologie administrative (employée aussi par le Dakar-Niger « D. N. »).

TABLEAU N° II

N°	GROUPE ETHNIQUE	PROFESSION	REVENU	DÉPENSES
1	Sarakolé	Manœuvre	5.800	5.839
2	Peul	Planton	6.100	6.726
3	Wolof	Manœuvre	6.500	5.383
4	Sérère	Manœuvre	6.700	8.251
5	Toucouleur	Planton D. N.	6.745	6.772
6	Wolof	Matelassier	7.000	7.471
7	Wolof	Manœuvre	7.000	7.231
8	Wolof	Planton	7.410	7.234
9	Wolof	Boulangier	7.500	7.842
10	Wolof	Cultivateur	8.150	8.133
11	Maure	Auxiliaire D. N.	8.940	9.067
12	Peul	Manœuvre	9.000	8.952
13	Wolof	Manœuvre	9.800	9.931
14	Wolof	Cultivateur	10.000	8.092
15	Bambara	Manœuvre	10.000	8.501
16	Bambara	Auxiliaire	10.675	10.013
17	Maure	Auxiliaire	10.800	10.892
18	Peul	Manœuvre spéc.	11.000	9.816
19	Toucouleur	Compatble	11.950	10.860
20	Bambara	Auxiliaire D. N.	12.000	13.557
21	Wolof	Écrivain	13.000	13.799
22	Wolof	Auxiliaire	14.000	14.405
23	Wolof	Cultivateur	15.000	9.182
24	Wolof	Cultivateur	15.000	13.809
25	Wolof	Auxiliaire D. N.	15.630	13.801
26	Wolof	Employé P. T. T.	15.800	10.238
27	Wolof	Cordonnier	16.200	10.600
28	Wolof	Ouvrier D. N.	22.000	18.641
29	Toucouleur	Brigadier police	22.000	18.730
30	Wolof	Ajusteur D. N.	24.000	14.305
31	Wolof	Menuisier	25.000	21.571
32	Wolof	Cultivateur	25.000	7.850
33	Sérère	Chauffeur	25.000	15.706
34	Wolof	Employé P. T. T.	25.900	14.715
35	Wolof	Employé cadre D. N.	27.000	16.654
36	Wolof	Comptable privé	34.000	19.829
37	Wolof	Maraîcher	36.000	23.680
38	Wolof	Bijoutier	50.000	27.397
39	Sarakolé	Instituteur	51.000	21.240
40	Wolof	Ouvrier cadre D. N.	55.000	31.004
41	Sarakolé	Employé Pr. D. N.	55.500	21.105
42	Bambara	Chef ouvrier C. D. N.	56.000	24.548
43	Wolof	Médecin	81.000	34.612

de 6,4 %⁽¹⁾. (Ce dernier curieusement situé chez une des familles ayant le plus petit revenu.)

Ce déficit est bien entendu théorique. N'ayant pas suivi de très près ces familles pendant une année entière, nous ne pouvons pas prétendre présenter un bilan exact de leur budget. Il est possible que nos pourcentages soient réduits en cours d'année, ou à plus longue échéance, soit grâce à une réduction des dépenses (réduction de la consommation, ou réduction de l'unité de consommation elle-même), soit par la création d'une autre source de revenus. Il n'en demeure pas moins qu'ils existent, et qu'ils sont importants.

Il nous sera facile de montrer d'où ils proviennent. Il est presque impossible d'expliquer rationnellement leur persistance et leur quasi-généralité. Un déficit continu de 20 % du revenu mensuel crée bientôt, pour un individu ou un groupe d'individus, un passif énorme inconcevable dans une société organisée économiquement d'après des critères occidentaux. Être couvert de dettes est une déchéance en Europe. Le non paiement des achats à crédit est sanctionné. La plupart des chefs de famille que nous avons enquêtés, eux, ne cachaient pas les sommes qu'ils devaient, soit du fait d'achats à crédit auprès des commerçants, soit directement à la suite d'emprunts d'argent. Dans la mesure où ils s'en souvenaient. Et, lorsqu'une dette est remboursée, c'est souvent parce qu'un emprunt d'un montant peut-être plus important a eu lieu quelques instants auparavant.

Seule l'importance de la pratique des ventes et achats à crédit permet au système de durer. Environ 80 % des africains des villes, au Sénégal tout au moins, achètent à crédit ce qui leur est nécessaire. Il n'y a guère que le marché quotidien de la ménagère (légumes, condiments, poisson et viande) qui ait lieu au comptant. Bien entendu, les prix de vente à crédit sont majorés : 5,10, 15 % suivant les produits, jusqu'à 50 % parfois (pour les tissus, par exemple). Et les commerçants qui consentent à ces pratiques, sont pour la plupart des revendeurs en deuxième ou troisième main : le prix au comptant lui-même est plus élevé. Mais ils vendent le sucre par morceaux et les allumettes par unité...

Le salarié africain, lorsqu'il perçoit son salaire, paye donc pratiquement ses dettes du mois, et recommence à s'endetter jusqu'à la fin du mois suivant. Dans beaucoup de cas, les déficits constatés

(1) Nous ne tenons pas compte ici des déficits des nos 24, 25 et 26, moins significatifs. La faiblesse du déficit du n° 3 peut s'expliquer par le nombre réduit de personnes que contient l'unité de consommation.

TABLEAU N° III

N°	GROUPE ETHNIQUE	PROFESSION	REVENU	EXCÉDENT OU DÉFICIT MENSUEL	% PAR RAPPORT AU REVENU
1	Sarakolé	Mancœuvre	5.800	— 1.555	26,8
2	Peul	Planton	6.100	— 1.642	26,9
3	Wolof	Mancœuvre	6.500	— 416	6,4
4	Sérère	Mancœuvre	6.700	— 3.034	45,2
5	Toucouleur	Planton D. N.	6.745	— 1.237	18,3
6	Wolof	Matelassier	7.000	— 1.471	21,0
7	Wolof	Mancœuvre	7.000	— 2.231	31,8
8	Wolof	Planton	7.440	— 1.124	15,1
9	Wolof	Boulangier	7.500	— 2.967	39,5
10	Wolof	Cultivateur	8.150	— 1.641	20,1
11	Maure	Auxiliaire D. N.	8.940	— 2.168	29,2
12	Peul	Mancœuvre	9.000	— 1.593	17,5
13	Wolof	Mancœuvre	9.800	— 1.614	16,4
14	Wolof	Cultivateur	10.000	— 1.354	13,5
15	Bambara	Mancœuvre	10.000	— 1.621	16,2
16	Bambara	Auxiliaire	10.675	— 2.206	20,6
17	Maure	Auxiliaire	10.800	— 2.306	21,3
18	Peul	Mancœuvre sp.	11.000	— 1.758	15,9
19	Toucouleur	Comptable	11.950	— 2.418	20,2
20	Bambara	Auxiliaire D. N.	12.000	— 2.582	21,5
21	Wolof	Écrivain	13.000	— 3.579	27,5
22	Wolof	Auxiliaire	14.000	— 1.488	10,6
23	Wolof	Cultivateur	15.000	+ 452	3,0
24	Wolof	Cultivateur	15.000	— 426	2,5
25	Wolof	Auxiliaire	15.630	— 837	5,3
26	Wolof	Employé P. T. T.	15.800	— 529	3,3
27	Wolof	Cordonnier	16.200	+ 1.567	9,2
28	Wolof	Ouvrier D. N.	22.000	+ 259	1,1
29	Toucouleur	Brigad. Police	22.000	+ 286	1,3
30	Wolof	Ajusteur D. N.	24.000	+ 2.004	8,3
31	Wolof	Menuisier	25.000	+ 1.079	4,3
32	Wolof	Cultivateur	25.000	+ 1.442	5,7
33	Sérère	Chauffeur	25.000	+ 1.128	4,5
34	Wolof	Employé P. T. T.	25.900	+ 977	3,7
35	Wolof	Empl. cadre D. N.	27.000	+ 2.117	7,8
36	Wolof	Compt. privé	34.000	+ 751	2,2
37	Wolof	Maratcher	36.000	+ 1.237	3,4
38	Wolof	Bijoutier	50.000	+ 2.555	5,1
39	Sarakolé	Instituteur	51.000	+ 12.894	25,2
40	Wolof	Ouv. cadre	55.000	+ 2.494	4,5
41	Sarakolé	Empl. Pr. D. N.	55.500	+ 5.599	10,0
42	Bambara	Chef ouv. D. N.	56.000	+ 4.726	8,4
43	Wolof	Médecin	81.000	+ 847	1,0

le prouvent, le montant de ce salaire est bien inférieur aux sommes à rembourser. Si alors un commerçant ne consent plus de crédit (ils sont en général patients) il est toujours possible d'aller chez un autre, en changeant de quartier.

Le commerçant lui ne perd rien : ses prix sont suffisamment élevés pour que, même incomplètement payé, les sommes reçues lui permettent d'effectuer ses propres achats. Et il a toujours quelques clients à revenus plus élevés qui remboursent intégralement leurs dettes. Ceux-ci payent pour les autres, et, s'ils s'en rendent compte ne s'en étonnent pas. C'est une survivance vivace, dans un système basé sur une institution à caractère individualiste, le salariat, du fonds traditionnel essentiellement collectif. De même le salarié obligé un jour à rembourser plus de dettes qu'il ne peut, pourra envoyer sa famille passer quelques mois chez les parents qu'il a conservés au village natal, et ceux-ci n'y verront rien d'anormal. Lui-même vivra en « parasite » dans une unité de consommation plus favorisée, et personne ne s'en étonnera (1).

Est-ce un signe d'évolution, que sur les cinq unités de consommation qui n'ont pas admis dans leur sein d'élément étranger à la famille restreinte, deux soient parmi les plus jeunes, donc susceptibles d'être plus influencées par des idées d'émancipation ? Chez ces deux là, nous avons de même trouvé un pourcentage plus faible d'achats à crédit. Une enquête plus étendue confirmerait peut-être cette tendance.

Revenons aux 43 familles pour constater que le premier budget en équilibre apparaît avec le premier revenu de 15.000 fr. Les trois suivants sont encore en déficit, mais plus faible. Compte tenu de la marge d'erreur possible, on peut conclure non à un déficit mais une certaine difficulté à « joindre les deux bouts ».

Cette expérience est cependant trop limitée pour que l'on puisse en conclure avec certitude que 15.000 fr. est le revenu minimum mensuel indispensable.

Tous les budgets suivant le n° 27 sont nettement excédentaires. Notons déjà que le « trou » du n° 34 est dû au coût de l'entretien d'une deuxième femme dans une autre ville, pour un revenu qui n'est pas très élevé. Les n°s 36 et 43 ont un pourcentage d'excédent plus faible : mais nous avons pu avoir ici sur l'utilisation des

(1) Les problèmes de crédit, complexes et mal connus, dont les éléments sont souvent insaisissables, n'ont pas été suivis systématiquement au cours de cette enquête. Ils pourront faire, nous espérons, l'objet d'une série d'enquêtes qui leur sera spécialement consacrée.

excédents des renseignements assez précis pour pouvoir inclure ces sommes dans le total des dépenses.

* * *

Il est devenu banal d'affirmer que la nourriture des Africains manque de variété. Les habitudes alimentaires restent les plus vivaces, et si pourtant on voit apparaître de plus en plus de produits alimentaires d'importation chez les familles africaines des villes, il est frappant de constater que presque tous se sont seulement superposé aux anciens. Le fond de l'alimentation, les repas de midi et du soir, n'évoluent que rarement, quels que soient le groupe ethnique, le revenu, la profession. Les produits d'importation n'apparaissent qu'à l'occasion du petit déjeuner : pain, lait condensé sucré, sucre en morceaux. Les deux autres repas restent toujours composés de quatre produits, qui peuvent se combiner différemment : riz, mil, poisson, viande et d'un cinquième toujours présent, l'huile. Le seul élément de diversité proviendra de la plus ou moins grande variété et de la plus ou moins grande quantité de légumes et de manioc qui sera incorporée aux plats traditionnels, et bien entendu du savant dosage des condiments de toutes sortes.

Sauf quelques exceptions (1) l'étude des dépenses d'ordre alimentaire de nos familles se limitera presque, à côté du pain, du lait et du sucre, à la description des variantes constatées dans la consommation de ces quelques produits essentiels.

On peut affirmer que d'une manière générale toutes nos familles consomment du riz par goût et du mil par nécessité. Le riz est l'aliment de choix, le mil n'intervenant que lorsque la situation financière de la famille l'exige, ou pour apporter tout de même un peu de variété.

Le riz est de 30 à 35 % plus cher que le mil. On le cultive à petite échelle dans quelques zones humides de la campagne autour de Thiès. Tandis que le mil pousse à peu près partout. Les zones vraiment productrices de riz les plus proches de Thiès sont au S. la Casamance, au N. le cours inférieur du Sénégal. A l'E. il n'apparaît qu'avec le cours supérieur de ce fleuve et dans la région

(1) Les exceptions les plus importantes sont les numéros 39 et 43. Ces deux unités de consommation ont entièrement adopté les habitudes alimentaires européennes, et ne sont pas autrement comparables avec les autres. C'est pourquoi nous les négligeront un peu sur ce point.

drainée par le Niger et ses affluents, en Guinée et au Soudan. C'est en réalité un produit importé. L'alimentation traditionnelle de cette région était avant tout à base de mil.

Le tableau IV indique, en pourcentage par rapport à l'ensemble du revenu la part du riz et celle du mil. Nous avons porté dans la dernière colonne le rapport, toujours rapporté à 100, de la quantité de mil à la quantité de riz consommées, afin d'éliminer les différences de prix et de rendre plus évidents certains faits.

Constatons d'abord que toutes les familles sans exception, consomment du riz, alors que chez quatre d'entre elles il n'y a jamais de mil : ce sont les nos 18, 26, 36 et enfin le n° 43. Pour ce dernier nous en avons expliqué la raison. Parmi les trois autres, l'une est une famille de Peul originaire de Moyenne Guinée, pays du riz par excellence, qui a simplement conservé ses habitudes, bien que son installation à Thiès remonte à la génération précédente. L'autre est une famille réduite de trois personnes qui peut simplement se permettre un tel luxe. Le seul à se singulariser est donc le n° 36, sans que l'on puisse donner d'autre raison qu'un souci d'originalité, qui se manifeste encore, nous le verrons plus loin, par le fait que ce riz exclusivement consommé n'est jamais accompagné de viande, mais toujours de poisson.

Quinze familles seulement consomment une plus grande quantité de mil que de riz. Pour en découvrir les raisons rapprochons le tableau IV du tableau V. Celui-ci nous donne pour le riz et le mil, les quantités totales consommées et la consommation d'un de nos « hommes théoriques » pour chaque unité de consommation. Il donne également le nombre de personnes que compte cette unité de consommation et sa composition théorique en homme.

Chez le n° 1, il y a un excédent de 39,5 % du poids de mil sur le poids de riz, l'achat de ces deux denrées utilisant 42,9 % du revenu. Si tout le mil était remplacé par du riz, sur la base de 32 fr. le kg, nous atteindrions 57,6 %. Mais l'unité de consommation est de 13 personnes (équivalent à 10 hommes). Le groupe n° 2 consomme la même quantité de riz, pour 10 personnes équivalent à 5,5 hommes : il peut se contenter de 30 kg de mil au lieu de 60, tout en se situant à un niveau alimentaire supérieur : dans un cas, 4,3 kg de riz et 6 kg de mil par homme et par mois, dans l'autre respectivement 7,9 et 5,4 kg.

Le nombre de consommateurs, joint à la modicité des revenus, paraît donc ici déterminant. Il l'est toujours dans la catégorie des revenus élevés : n° 37, excédent de mil 25 %, unité de consommation 24, n° 41, excédent de mil 50 %, unité de consommation 14.

TABLEAU N° IV

N°	GROUPE	PROFESSION	REVENU	% DÉ- PENSES DE RIZ REVENU	% DÉ- PENSES DE MIL REVENU	% POIDS DE MIL POIDS DE RIZ
1	Sarakolé	Mancœuvre	5.800	24,33	18,6	139,5
2	Peul	Planton	6.100	24,9	10,3	69,7
3	Wolof	Mancœuvre	6.500	14,4	5,2	61,5
4	Sérère	Mancœuvre	6.700	22,9	9,7	73,0
5	Toucouleur	Planton D. N.	6.745	13,3	12,4	140,0
6	Wolof	Matelassier	7.000	15,2	—	166,6
7	Wolof	Mancœuvre	7.000	11,1	7,5	125,0
8	Wolof	Planton	7.410	14,1	8,3	108,0
9	Wolof	Boulangier	7.500	11,1	7,4	81,5
10	Wolof	Cultivateur	8.150	5,1	8,3	250,0
11	Maure	Auxiliaire D. N.	8.940	16,7	8,9	90,4
12	Peul	Mancœuvre	9.000	51,0	—	12,9
13	Wolof	Mancœuvre	9.800	17,4	10,0	98,0
14	Wolof	Cultivateur	10.000	18,4	—	80,7
15	Bambara	Mancœuvre	10.000	12,4	5,1	68,6
16	Bambara	Auxiliaire	10.675	17,1	2,8	30,0
17	Maure	Auxiliaire	10.800	24,6	7,7	48,3
18	Peul	Mancœuvre spe.	11.000	26,8	—	—
19	Toucouleur	Comptable	11.950	12,6	0,8	10,0
20	Bambara	Auxiliaire D. N.	12.000	25,4	—	169,8
21	Wolof	Écrivain	13.000	12,6	3,8	44,4
22	Wolof	Auxiliaire	14.000	18,0	10,2	100,0
23	Wolof	Cultivateur	15.000	15,7	—	128,3
24	Wolof	Cultivateur	15.000	11,3	0,4	195,9
25	Wolof	Auxiliaire D. N.	15.630	11,5	13,2	163,3
26	Wolof	Employé P. T. T.	15.800	7,1	—	—
27	Wolof	Cordonnier	16.200	5,0	5,9	204,0
28	Wolof	Ouvrier D. N.	22.000	15,2	8,9	97,8
29	Toucouleur	Brigad. Police	22.000	9,8	5,4	88,5
30	Wolof	Ajusteur D. N.	24.000	7,5	4,9	93,3
31	Wolof	Menuisier	25.000	17,2	1,1	10,8
32	Wolof	Cultivateur	25.000	4,1	—	344,0
33	Sérère	Chauffeur	25.000	5,7	3,3	88,8
34	Wolof	Employé P. T. T.	25.900	4,8	6,3	8,9
35	Wolof	Empl. cadre D. N.	27.000	6,6	1,9	50,0
36	Wolof	Compt. privé	34.000	6,5	—	—
37	Wolof	Marâcher	36.000	11,6	2,0	125,0
38	Wolof	Bijoutier	40.000	5,9	1,2	37,1
39	Sarakolé	Instituteur	51.000	2,2	0,6	35,8
40	Wolof	Ouv. cadre D. N.	55.000	8,1	3,8	80,6
41	Sarakolé	Empl. principal	55.500	6,4	5,1	150,0
42	Bambara	Chef ouvrier D. N.	56.000	8,0	3,7	79,3
43	Wolof	Médecin	81.000	0,9	—	—

TABLEAU N° V

N°	REVENU	U.C.	COMP. THÉOR.	RIZ		MIL		PAIN	
				Qt. (kg.)	I. H. (kg.)	Qt. (kg.)	I. H. (kg.)	Qt. (kg.)	I.H. (kg.)
1	5.800	13	10	43,5	4,3	60,0	6,0	17	1,7
2	6.100	10	5,5	43,5	7,9	30,0	5,4	10,8	1,9
3	6.500	4	2,8	26,0	9,2	16,7	5,9	5,3	1,8
4	6.700	7	5,1	42,5	8,3	31,5	6,1	6,0	1,1
5	6.745	7	5,6	30,0	5,3	42,5	7,5	10,2	1,9
6	7.000	7	4,8	29,5	6,2	42,0	10,4	20,0	4,1
7	7.000	5	3,8	20,0	5,2	50,0	6,7	19,0	5,0
8	7.410	5	4,4	30,0	6,8	25,3	7,5	14,0	3,1
9	7.500	6	4,4	27,7	6,3	32,5	5,5	25,0	5,6
10	8.150	12	9,6	13,0	1,3	22,4	3,3	20,7	2,2
11	8.940	6	4,5	52,5	11,7	32,5	10,6	3,0	0,6
12	9.000	8	6,3	135,2	21,5	47,5	2,8	9,2	1,5
13	9.800	5	4,4	50,0	11,3	17,5	11,1	12,0	2,7
14	10.000	10	8,9	52,5	5,9	49,0	4,7	28,5	3,2
15	10.000	7	5,5	34,7	6,3	23,9	4,3	19,7	3,5
16	10.675	4	3,2	55,0	17,1	16,5	5,3	17,0	9,4
17	10.800	9	5,9	83,5	12,1	40,0	5,0	10,2	1,4
18	11.000	4	3,6	91,0	25,2	—	—	9,2	2,5
19	11.950	9	7,1	48,5	6,9	5,0	0,7	18,2	2,6
20	12.000	10	7,6	53,0	6,9	90,0	11,8	38,7	5,1
21	13.000	5	3,8	54,0	14,2	24,0	7,5	24,0	6,3
22	14.000	12	9,1	70,0	7,6	70,0	7,6	27,6	3,0
23	15.000	18	13,4	74,0	5,5	95,0	7,0	36,5	2,7
24	15.000	21	14,4	49,2	3,4	96,2	6,7	31,0	2,1
25	15.630	15	11,9	60,0	5,5	98,5	8,3	9,0	0,7
26	15.800	4	2,3	31,5	13,9	—	—	6,0	2,6
27	16.200	12	9,1	25,7	2,8	50,9	5,6	17,2	1,9
28	22.000	18	14,7	93,0	6,3	91,0	6,1	30,0	2,0
29	22.000	11	8,6	67,0	7,7	60,0	6,9	60,0	6,9
30	24.000	7	5,1	60,0	11,7	56,0	10,9	31,5	6,2
31	25.000	18	14,4	120,0	8,3	13,0	0,9	19,2	1,3
32	25.000	6	4,8	29,0	6,2	100,0	2,0	26,6	5,6
33	25.000	7	5,1	45,0	8,8	40,0	7,8	24,2	4,7
34	25.900	4	3,3	39,0	10,8	3,5	5,4	24,7	7,5
35	27.000	6	4,6	50,0	11,8	25,0	1,2	23,7	5,2
36	34.000	15	12,5	93,4	7,4	—	—	16,5	1,3
37	36.000	24	19,8	120,0	6,0	150,0	7,5	32,5	1,6
38	50.000	13	10,5	78,2	7,4	29,0	2,7	47,0	4,4
39	51.000	11	8,0	31,2	3,8	11,2	1,3	37,0	4,6
40	55.000	24	17,5	124,0	7,0	100,0	5,7	34,0	1,9
41	55.500	14	10,4	100,0	9,6	150,0	14,4	40,0	3,8
42	56.000	11	8,6	126,0	14,6	100,0	11,6	54,5	6,4
43	81.000	5	4	16,8	4,2	—	—	39,5	10,0

Et à plus forte raison chez les familles 20, 22, 23, 24, 25, 27, composées respectivement de 10, 12, 18, 21, 15 personnes et dont les revenus sont encore très moyens.

Il y a une autre raison évidente, à cette plus forte consommation de mil : c'est le cas des cultivateurs qui, produisant du mil, le consomment presque entièrement. Les n^{os} 6, 12, 14, 20, 23, 32, consomment du mil qu'ils ont cultivé eux-mêmes ; tous ne sont pas cultivateurs, mais possèdent quelques champs aux environs de Thiès. Le cultivateur n° 10, dont nous avons parlé plus haut, a préféré vendre son mil aussitôt récolté.

Quant à la récolte du n° 24, elle n'est pas suffisante pour nourrir 21 personnes ; il faut parfois acheter quelques kilogs en supplément.

Ces quelques constatations prouvent bien ce que nous avançons plus haut : c'est en grande partie par nécessité que les Thiessois mangent du mil au lieu du riz. S'ils ne le font pas, ce sera souvent presque toujours au détriment de l'équilibre de leur budget. Consommant deux fois moins de riz contre deux fois plus de mil, les familles 2 et 4 économiseraient des sommes équivalentes à 4,5 % et 4,1 % de leurs revenus.

Car la part du revenu consacrée à l'achat du riz est de loin, dans l'ensemble, la plus forte pour les petits revenus. Pour les revenus inférieurs à 10.000 fr., elle est dépassée dans trois cas par la part de la viande ⁽¹⁾ (dans six cas pour les revenus supérieurs à 15.000 fr.).

Les quantités consommées sont pourtant faibles, très faibles même. Un homme de la famille 6 consomme 14,6 kg de riz et 11,6 kg de mil. C'est beaucoup, mais pas excessif. La plus forte consommation suivante est celle du n° 9, un Peul qui achète le riz qu'il mange en grande quantité par goût et par tradition, mais consomme aussi le peu de mil qu'il cultive : respectivement 21,5 et 2,8 kg : c'est à peu près normal pour un Peul du Fouta Djallon. Et les chiffres de consommation très faibles sont la majorité. Nous les donnons à titre indicatif, laissant aux spécialistes le soin de les juger ⁽²⁾.

Nous avons placé face à nos quantités de riz et de mil, celles du pain. Constatons à ce sujet que, le boulanger excepté, toutes les consommations supérieures à 4 kg par homme et par mois se

(1) Dans deux cas par celle du pain.

(2) La consommation moyenne de riz pour l'ensemble des familles est de 8,2 kg. La consommation moyenne de mil de 5,8 kg.

trouvent chez des ouvriers et des employés (à l'exception du n° 6 et du n° 38, ce dernier ayant par ailleurs, une alimentation plus variée). Toutes nos familles consomment habituellement du pain, et toutes sauf trois au petit déjeuner seulement.

La part du revenu consacrée au pain (tableau X) est loin d'être négligeable, et dépasse parfois 10 %. Le pain est considéré comme un produit de luxe : il est plus cher encore que le riz ! Et c'est certainement à cause de son utilité (il ne nécessite aucune préparation avant d'être consommé) qu'il est utilisé, mais seulement pour le premier repas de la journée. La consommation moyenne de nos familles est d'ailleurs assez faible : 3,5 kg par homme et par mois, soit 113 gr. par jour. A l'époque du rationnement, en France, la ration moyenne atteignait 300 gr.

Dix-huit familles au total dépassent cette moyenne de 113 gr. par jour et par mois. Ces plus fortes consommations sont logiquement enregistrées chez les plus gros revenus (11 sur 18) où son achat nécessite rarement plus de 5 % du revenu. Ce pourcentage atteint 6,9 chez la famille 29, et, pour les revenus plus faibles dépassant la moyenne de 3,5 kg, il est, par ordre croissant, de 6,2 %, 6,9 %, 7,9 %, 10,1 %, 10,2 %, 10,3 %, 11,8 %.

* *

Le poisson et la viande constituent le deuxième groupe d'aliments essentiels pour les Africains des villes du Sénégal.

Thiès, proche d'une côte très poissonneuse, est largement ravitaillée en poisson. Au mois de mars 1954, on en trouvait à profusion sur tous les marchés au prix à peu près constant de 40 fr. le kg.

La viande est beaucoup plus chère. Le prix le plus couramment constaté à cette époque était de 80 fr., double de celui du poisson. Il n'y a eu aucune variation importante de prix pendant la durée de l'enquête. A qualité égale s'entend. Or, sauf quatre exceptions (1), nos familles n'ont acheté que de la viande à 80 fr. le kg. Pour rendre comparables toutes les familles, nous avons alors divisé les prix effectivement payés par 80, et obtenu des quantités de viande d'une seule qualité.

Les indications que nous avons recueillies concernant la viande et le poisson sont rassemblées aux tableaux VI et VII, présentés de la même manière que ceux relatifs au riz et au mil. La der-

(1) Les n° 38, 39, 42 et 43.

nière colonne du tableau VI met en évidence les familles qui dans leur ensemble, consomment plus de viande que de poisson. (Il ne s'agit ici que des quantités.)

Il y en a dix, plus une juste à la limite, y compris le n° 43 que nous éliminons.

Parmi les dix autres, six nous sont déjà apparues comme consommant plus de mil que de riz : ce sont les n° 1, 7, 10, 24, 32 et 41. On ne peut ici expliquer le fait ni par l'importance du groupe de consommateurs, ni par les possibilités financières, puisque la viande est deux fois plus chère que le poisson. Il est probable que pour ces six familles, la plus grande consommation de viande est une conséquence directe de la plus grande consommation de mil. Entre nos quatre produits de base, les associations les plus fréquentes sont en effet, celle du riz avec le poisson et celle du mil avec la viande. Les deux combinaisons inverses se rencontrent, mais elles sont beaucoup moins fréquentes et beaucoup moins goûtées. Or, si c'est en général le chef de famille qui achète le riz et le mil, grosses dépenses groupées en début de mois, c'est la ménagère qui au marché choisit entre viande et poisson ; ayant déjà en stock une grande quantité de mil, elle achète surtout la viande qui l'accompagne normalement. Le calcul économique n'est pas son fort, et il est probable que si son mari lui laissait entière liberté pour les autres achats, elle choisirait le riz avant le mil, ne serait ce que pour s'éviter la corvée du pilage.

Quatre autres familles mangent plus de viande que de poisson : le n° 9, le n° 14, cultivateur en réalité habitué au mil, mais qui a épuisé sa récolte, les n° 15 et 42, deux Bambara.

Mais il n'y a pas forcément concordance entre ces rapports de qualité et les quantités effectivement consommées par un individu. La consommation mensuelle des 43 familles s'établit à 2,5 kg pour la viande et 4,7 kg pour le poisson. Parmi les 10 familles dont la consommation globale de viande dépasse celle du poisson il en est 3 seulement où la consommation individuelle de viande atteint ou dépasse cette moyenne (n° 7, 9, 32). Alors que c'est chez 17 familles au total qu'elle est atteinte, contre 20 pour la moyenne du poisson. Par rapport au revenu central (n° 22 : 14.000 fr.), ces familles se groupent ainsi :

Pour le poisson : 9 au-dessus, 12 au-dessous.

Pour la viande : 6 au-dessus, 11 au-dessous.

Il y a, au-dessus, 4 familles qui atteignent la moyenne dans les 2 cas. Il y en a 8 au-dessous.

TABLEAU N° VI

N°	GROUPE ETHNIQUE	PROFESSION	U.C.	% PRIX	% PRIX	% POIDS
				DU POISSON REVENU	DE LA VIANDE REVENU	DE VIANDE POIDS DE POISSON
1	Sarakolé	Manœuvre	13	2,8	14,2	251,0
2	Peul	Planton	10	7,2	2,6	18,1
3	Wolof	Manœuvre	4	3,6	1,2	16,6
4	Sérère	Manœuvre	7	15,7	9,1	28,7
5	Toucouleur	Planton D. N.	7	8,9	12,4	69,5
6	Wolof	Matelassier	7	5,0	7,1	71,2
7	Wolof	Manœuvre	5	6,3	12,4	98,1
8	Wolof	Planton	5	9,8	5,6	28,8
9	Wolof	Boulangier	6	5,8	12,9	110,0
10	Wolof	Cultivateur	12	2,6	12,0	232,0
11	Maure	Auxiliaire D. N.	6	13,0	14,0	51,9
12	Peul	Manœuvre	8	15,0	1,3	4,3
13	Wolof	Manœuvre	5	14,4	8,5	41,5
14	Wolof	Cultivateur	10	3,3	10,5	148,0
15	Bambara	Manœuvre	7	3,5	8,4	119,0
16	Bambara	Auxiliaire	4	11,1	8,4	28,2
17	Maure	Auxiliaire	9	12	14,8	61,5
18	Peul	Manœuvre sp.	4	11,1	2,5	11,0
19	Toucouleur	Comptable	9	5,4	8,8	81,4
20	Bambara	Auxiliaire D. N.	10	11,9	7,6	32,1
21	Wolof	Écrivain	5	8	10,1	63,2
22	Wolof	Auxiliaire	12	9,3	10,4	55,4
23	Wolof	Cultivateur	18	4,5	7,9	86,6
24	Wolof	Cultivateur	21	3,3	10,2	152,0
25	Wolof	Auxiliaire D. N.	15	12,5	12,7	50,9
26	Wolof	Employé P. T. T.	4	5,6	7,7	67,5
27	Wolof	Cordonnier	12	4,5	4,5	49,2
28	Wolof	Ouvrier D. N.	18	13,0	11,1	42,9
29	Toucouleur	Brigad. Police	11	8,2	5,8	33,3
30	Wolof	Ajusteur N. D.	7	5,5	5,8	56,7
31	Wolof	Menuisier	18	11,4	12,0	52,3
32	Wolof	Cultivateur	6	1,5	4,2	133,0
33	Sérère	Chauffeur	7	6,0	7,9	65,7
34	Wolof	Employé P. T. T.	4	4,1	3,7	45,1
35	Wolof	Employé cadre	6	6,4	7,2	56,0
36	Wolof	Compt. privé	15	11,5	—	—
37	Wolof	Maroicher	24	8,4	11,5	68,7
38	Wolof	Bijoutier	13	4,6	5,4	60,0
39	Sarakolé	Instituteur	11	1,8	6,7	61,1
40	Wolof	Ouv. cadre D. N.	24	8,1	7,3	45,2
41	Sarakolé	Empl. principal	14	1,6	3,4	105,0
42	Bambara	Chef ouvrier	11	1,7	7,5	212,0
43	Wolof	Médecin	5	0,9	5,0	255,0

TABLEAU N° VII

N°	REVENU	U.C.	COMP. THÉOR.	POISSON		VIANDE		HUILE	
				Qt. (kg.)	I. H. (kg.)	Qt. (kg.)	I. H. (kg.)	Qt. (l.)	I. H. (l.)
1	5.800	13	10	4,1	0,4	10,3	1,0	5	0,5
2	6.100	10	5,5	11,0	2,0	5,0	0,3	8,5	1,5
3	6.500	4	2,8	6,0	2,1	1,0	0,3	6,0	2,1
4	6.700	7	5,1	26,4	5,1	7,0	1,4	15,0	2,8
5	6.745	7	5,6	16,1	2,6	10,5	1,8	6,0	1,0
6	7.000	7	4,8	8,7	1,8	6,2	1,2	6,5	1,3
7	7.000	5	3,8	11,1	2,9	10,9	2,8	10,5	2,7
8	7.410	5	4,4	18,0	4,0	5,2	1,1	6,5	1,4
9	7.500	6	4,4	11,0	2,5	12,1	2,7	11,0	5,1
10	8.150	12	9,6	5,3	0,5	12,3	1,2	4,5	0,4
11	8.940	6	4,5	30,8	6,8	16,0	3,5	12,0	2,6
12	9.000	8	6,3	34,6	5,4	1,5	0,2	14,0	2,2
13	9.800	5	4,4	35,3	8,0	10,5	2,3	24,0	5,4
14	10.000	10	8,9	8,8	1,0	13,1	1,4	14,0	1,5
15	10.000	7	5,5	8,8	1,6	10,5	2,0	16,0	2,9
16	10.675	4	3,2	29,6	9,2	11,2	3,5	6,5	2,0
17	10.800	9	6,9	32,5	4,7	20,0	2,8	12,0	1,7
18	11.000	4	3,6	30,7	8,5	3,4	0,9	25,0	6,9
19	11.950	9	7,1	16,2	2,2	13,2	1,8	8,0	0,1
20	12.000	10	7,6	35,8	4,7	11,5	1,5	13,0	1,7
21	13.000	5	3,8	26,1	6,8	16,5	3,3	11,0	2,8
22	14.000	12	9,1	32,8	3,6	18,2	2,0	17,0	1,8
23	15.000	18	13,4	17,2	1,2	14,9	1,1	17,0	1,2
24	15.000	21	14,4	12,6	0,8	19,2	1,3	12,0	0,8
25	15.630	15	11,9	48,9	4,1	24,9	2,0	10,0	0,8
26	15.800	4	2,3	22,5	9,7	15,2	6,6	16,0	6,9
27	16.200	12	9,1	20,3	2,2	10,0	1,0	5,9	0,6
28	22.000	18	11,7	71,5	4,8	30,7	2,0	31,0	2,1
29	22.000	11	8,6	45,3	5,2	15,1	1,7	29,0	3,3
30	24.000	7	5,1	31,0	6,0	17,6	3,4	20,0	3,9
31	25.000	18	14,4	71,7	4,9	37,5	2,6	24,0	1,6
32	25.000	6	4,8	10,0	2,0	13,3	2,7	11,0	2,2
33	25.000	7	5,1	37,7	7,3	24,8	4,8	26,0	5,0
34	25.900	4	3,3	26,6	8,0	12,0	3,6	25,0	7,5
35	27.000	6	4,6	43,7	10,7	24,5	5,3	16,0	3,4
36	34.000	15	12,5	97,7	7,8	—	—	47,0	3,7
37	36.000	24	19,8	75,6	3,8	52,0	2,6	47,0	2,3
38	50.000	13	10,5	57,0	5,6	34,2	3,2	36,5	3,4
39	51.000	11	8,0	23,7	2,9	14,5	1,8	10,0	1,2
40	55.000	24	17,5	112,0	6,4	50,7	2,8	38,0	2,1
41	55.500	14	10,4	22,5	21,1	23,7	2,2	30,0	2,8
42	56.000	11	8,6	25,0	2,9	43,0	6,1	20,0	2,3
43	81.000	5	4	20,0	5,0	51,1	12,7	14,0	3,5

Avant de quitter ces 4 produits de base, nous pouvons faire quelques comparaisons sur la répartition des familles qui atteignent, pour chacun, la moyenne de la consommation individuelle :

— Pour le mil, 22 familles atteignent la moyenne : 12 au-dessus du revenu central, 10 au-dessous.

— Pour le riz, sur 17 familles, 11 en a 8 au-dessus et 9 au-dessous.

3 familles seulement atteignent la moyenne pour les 4 produits : ce sont les n^{os} 11, 21 et 30.

Parmi les 10 familles qui atteignent la moyenne pour 3 produits, il y en a 6 dans la combinaison riz, viande, poisson, 3 dans la combinaison mil, riz, poisson, une seule dans la combinaison mil, riz, viande.

Par contre, nous ne trouvons, chez les familles à 2 moyennes représentées que 2 « Mil-Poisson », contre 3 « Mil-Viande ». 2 cumulent viande et poisson, 2 riz et poisson, 2 mil et riz. Il n'y en a aucune dans la combinaison viande poisson.

Enfin, 7 familles n'atteignent la moyenne que pour le mil, 2 pour la viande seulement, une, le n^o 36, qui ne consomme jamais de viande, pour le poisson seulement.

6 familles enfin, n'atteignent jamais la moyenne : les n^{os} 2, 10, 14, 15, 19 et 27, soit 5 au-dessus du revenu central, et une au-dessous ⁽¹⁾.

* * *

Les Africains ont la réputation d'absorber une très grande quantité de matières grasses, qui serait, prétend-on, indispensable pour faire face à cette consommation continuelle de riz et de mil.

Or, pour les 43 familles étudiées, nous trouvons une moyenne de 2 litres 1/2 par personne et par mois (tableau VII). C'est une excellente moyenne, mais qui ne nous paraît pas excessive. Encore doit-on tenir compte des 6 familles où l'on en consomme le plus : de 5 litres à 7,5 litres par personne et par mois. C'est vraiment beaucoup. Ces familles éliminées, la moyenne tombe à 1,9 litres et elle est atteinte ou dépassée par 25 familles. 2 chiffres de consommation seulement sont faibles : ceux des n^{os} 1 (0,5) et 19 (0,1).

Mais l'huile est chère, 100 fr. le litre en moyenne : sa consom-

(1) Nous préférons utiliser le revenu central plutôt que le revenu moyen. Celui-ci, qui se situerait pour 19.000 fr. (le n^o 43 non compris) entre les n^{os} 27 et 28 est un peu trop gonflé par l'importance des très gros revenus.

mation en est donc limitée : ainsi le n^o 4 de notre série, à l'achat de 15 litres mensuels, soit 2,8 par homme, consacre 21,1 % de son revenu (tableau VIII). Un individu du n^o 2, qui en consomme chaque mois 1 litre 1/2 y voit passer 12,6 % de son revenu. Et que deviendrait le budget du n^o 1 s'il prenait fantaisie à tous les membres de l'unité de consommation de consommer les 2 litres 1/2 moyens : l'achat des 25 litres nécessaires absorberait 42,8 % des revenus de la famille.

Il est d'ailleurs significatif de voir que les quantités d'huile consommées n'augmentent pas avec les revenus. Parmi les 9 dernières familles, il n'y a pas un chiffre supérieur à 4 litres par homme et par mois.

Nous avons groupé sous la rubrique « condiments » (tableau VIII), des denrées en réalité assez dissemblables. Leur valeur calorifique est de peu d'importance. Pourtant, le comble de la misère serait pour les Africains de ne pas pouvoir relever leur cuisine avec d'abord les condiments proprement dits : poivre, sel, vinaigre, piments, ensuite avec quelques petites quantités de légumes, qualifiés de condiments justement parce qu'ils ne sont achetés qu'en très petites quantités, enfin, avec du poisson séché, dont la saveur est infiniment supérieure à celle du poisson frais : il remplace souvent celui-ci dans le riz au poisson, sinon par la quantité, du moins par la qualité.

Les pourcentages qui figurent dans cette colonne du tableau VIII concernent donc tout un groupe de petits produits, allant de la feuille de baobab pilée à la tranche de poisson séché : persil, oignon, ail, morceau de betterave et de choux, tomate en poudre, produits de cueillette divers. Tous répétons-le, en très petites quantités journalières. Ce sont d'ailleurs ces produits qui font l'objet du petit commerce des femmes : achetant assez souvent 2 ou 3 fois plus qu'il ne leur faut, elles installent un petit éventaire devant la porte de leur concession, et proposent aux passants de s'épargner la fatigue d'aller jusqu'au marché. Elles peuvent réaliser ainsi de très petits bénéfices, de 5 à 10 fr. par jour.

Cependant, ajoutés les uns aux autres les prix de ces divers condiments finissent par absorber eux aussi une part relativement importante du revenu familial ⁽¹⁾.

L'importance de ce revenu agira donc comme un frein pour leur consommation, mais finalement seuls le goût et les habitudes de chacun sont vraiment déterminantes.

(1) La part du poisson séché est à peu près généralement du 1/5 des chiffres indiqués.

TABLEAU N° VIII

N°	GRUPE ETHNIQUE	PROFESSION	REVENU	% CONDI- MENTS RE- VENU	% LÉ- GUMES RE- VENU	% MA- NIOC RE- VENU	% HUILE RE- VENU
1	Sarakolé	Manceuvre	5.800	1,9	2,3	0,2	6,8
2	Peul	Planton	6.100	3,1	5,8	—	12,6
3	Wolof	Manceuvre	6.500	2,0	3,4	0,6	8,1
4	Sérère	Manceuvre	6.700	4,5	8,1	2,1	21,1
5	Toucouleur	Planton	6.745	8,5	5,0	1,3	7,7
6	Wolof	Matelassier	7.000	6,5	3,1	1,9	8,2
7	Wolof	Manceuvre	7.000	8,2	2,7	3,5	13,2
8	Wolof	Planton	7.410	3,5	6,3	1,4	8,7
9	Wolof	Boulangier	7.500	7,7	2,7	1,5	12,6
10	Wolof	Cultivateur	8.150	4,0	1,7	—	5,7
11	Maure	Auxiliaire	8.950	5,4	7,4	1,0	12,0
12	Peul	Manceuvre	9.000	4,1	1,0	1,3	14,0
13	Wolof	Manceuvre	9.800	2,6	5,3	1,3	20,4
14	Wolof	Cultivateur	10.000	6,2	1,9	2,9	9,9
15	Bambara	Manceuvre	10.000	6,5	2,0	2,6	14,3
16	Bambara	Auxiliaire	10.675	9,0	13,5	2,0	5,2
17	Maure	Auxiliaire	10.800	3,2	5,6	0,8	9,7
18	Peul	Manceuvre sp.	11.000	4,6	5,2	1,3	18,1
19	Toucouleur	Comptable	11.950	3,8	3,8	1,0	5,6
20	Bambara	Auxiliaire	12.000	7,7	8,3	2,2	9,3
21	Wolof	Écrivain	13.000	7,6	9,4	1,0	7,6
22	Wolof	Auxiliaire	14.000	5,9	9,2	0,9	10,7
23	Wolof	Cultivateur	15.000	4,5	1,6	2,2	7,3
24	Wolof	Cultivateur	15.000	2,4	1,4	2,2	8,9
25	Wolof	Auxiliaire	15.630	3,9	5,7	0,7	5,7
26	Wolof	Employé P. T. T.	15.800	7,7	8,7	—	8,9
27	Wolof	Cordonnier	16.200	2,7	1,3	1,0	2,8
28	Wolof	Ouvrier	22.000	3,7	6,0	1,1	12,4
29	Toucouleur	Brigad. Police	22.000	2,0	2,9	—	11,8
30	Wolof	Ajusteur	24.000	3,1	5,9	0,4	7,6
31	Wolof	Menuisier	25.000	2,0	—	1,3	9,6
32	Wolof	Cultivateur	25.000	2,2	0,8	1,1	3,9
33	Sérère	Chauffeur	25.000	1,7	2,6	0,6	9,1
34	Wolof	Employé P. T. T.	25.900	1,8	3,0	—	6,7
35	Wolof	Empl. supérieur	27.000	5,7	8,9	2,5	5,6
36	Wolof	Compt. privé	34.000	2,6	7,7	0,1	13,3
37	Wolof	Maraîcher	36.000	1,5	5,2	1,0	3,3
38	Wolof	Bijoutier	50.000	3,8	5,1	0,1	6,5
39	Sarakolé	Instituteur	51.000	0,8	2,6	—	1,7
40	Wolof	Chef ouvrier	55.000	0,7	3,0	0,5	6,5
41	Sarakolé	Empl. princip.	55.500	1,0	2,3	—	2,0
42	Bambara	Chef ouvrier	56.000	2,3	1,8	0,2	2,4
43	Wolof	Médecin	81.000	1,7	1,9	—	0,3

TABLEAU N° IX

N°	REVENU	U. C.	COMP. THÉOR.	LÉGUMES		MANIOC	
				Qt. (kg.) (kg.)	I. H. (kg.)	Qt. (kg.)	I. H. (kg.)
1	5.800	13	10	6,9	0,7	1,0	0,1
2	6.100	10	5,5	17,7	3,2	2,0	—
3	6.500	4	2,8	11,3	4,0	2,0	0,7
4	6.700	7	5,10	27,4	5,3	12,0	2,3
5	6.745	7	5,6	16,9	3,0	5,1	0,9
6	7.000	7	4,8	10,8	2,2	8,0	1,6
7	7.000	5	3,8	9,5	2,5	14,7	3,8
8	7.410	5	4,4	23,3	5,2	6,2	1,4
9	7.500	6	4,4	10,1	2,2	15,0	3,4
10	8.150	12	9,6	7,0	0,7	—	0,3
11	8.950	6	4,5	33,4	7,4	5,5	1,2
12	9.000	8	6,3	4,9	0,7	6,9	1,1
13	9.800	5	4,4	26,1	5,9	7,7	1,7
14	10.000	10	8,9	9,8	1,1	17,3	1,9
15	10.000	7	5,5	10,0	1,8	15,7	2,8
16	10.675	4	3,2	71,3	22,0	12,2	3,8
17	10.800	9	6,9	30,6	4,4	5,2	0,7
18	11.000	4	3,6	29,1	9,5	8,6	2,3
19	11.950	9	7,1	23,1	3,2	1,0	0,1
20	12.000	10	7,6	50,6	6,6	15,5	2,0
21	13.000	5	3,8	61,6	16,2	7,7	2,0
22	14.000	12	9,1	65,1	6,0	6,8	0,7
23	15.000	18	13,4	12,6	0,9	7,6	0,5
24	15.000	21	14,4	10,6	0,7	7,6	0,5
25	15.630	15	11,9	44,6	3,7	6,4	0,5
26	15.800	4	2,3	69,5	30,0	—	—
27	16.200	12	9,1	11,1	1,2	10,0	1,0
28	22.000	18	14,7	67,5	4,5	15,3	1,0
29	22.000	11	8,6	32,5	3,7	0,3	1,0
30	24.000	7	5,1	71,8	14,0	6,9	1,3
31	25.000	18	14,4	114,0	10,0	19,0	1,3
32	25.000	6	4,8	10,3	2,1	17,0	3,5
33	25.000	7	5,1	32,5	6,3	9,6	1,8
34	25.900	4	3,3	39,0	11,0	1,0	0,3
35	27.000	6	4,6	121,1	26,0	8,2	1,7
36	34.000	15	12,6	132,4	10,5	3,1	0,2
37	36.000	24	19,8	94,6	5,0	21,0	1,0
38	50.000	13	10,5	129,7	12,8	4,7	0,5
39	51.000	11	8,0	66,5	8,3	—	—
40	55.000	24	17,5	84,7	4,8	15,8	9,3
41	55.500	14	10,0	65,0	6,2	12,0	1,2
42	56.000	11	8,6	53,2	6,1	7,3	0,9
43	81.000	5	4,0	79,3	19,7	—	—

Nous n'avons mentionné sous la rubrique « légumes » que les achats vraiment importants. C'est la ménagère elle-même qui les nomme, soit légumes, soit condiments, suivant l'importance qu'ils auront dans le repas qu'elle va préparer ; une plus forte quantité de légumes permettra de réduire la quantité de riz ou de mil. Si celle-ci ne change pas, ce sont des condiments. La nuance est compréhensible. Nos enquêteurs eux-mêmes la faisaient, et il nous était difficile, par la suite, de ne pas en tenir compte.

Les quantités exprimées au tableau IX ne sont pas les quantités réelles. Nous avons ici encore éliminé le facteur qualité, les différences de qualité étant remplacées par des différences de quantité. Le « légume étalon » choisi a été le chou, qui valait en mars 1953, 20 fr. le kg. Ce procédé, certainement peu valable pour un nutritionniste, offre pour nous un autre avantage : les prix relevés pendant l'enquête pour les légumes sont parmi les plus précis, alors que les quantités, estimées seulement, étaient parfois très fantaisistes. L'opération valait donc la peine d'être effectuée.

La part du revenu consacrée aux légumes est relativement peu importante : elle ne dépasse 10 % que dans un cas (n° 16). Elle est parfois inférieure à celle consacrée aux condiments. D'autre part, nous constatons qu'elle ne diminue pas très sensiblement à mesure que l'on approche des hauts revenus. La consommation de légumes semblerait donc varier exactement comme les revenus, s'accroissant presque parallèlement à eux.

C'est le premier produit que nous rencontrons où ce parallélisme commence à se révéler.

La consommation moyenne en légumes pour les 43 familles est de 7 kg par homme et par mois. Sauf 2 exceptions, les n°s 11 et 16, on commence à la trouver fréquemment à partir du n° 20, dont le revenu est de 12.000 fr. A partir du n° 24 se rencontrent la plupart des consommations supérieures à 10 kg.

Poussant plus loin l'investigation, on s'aperçoit que le n° 11 qui est une exception parmi les petits revenus, est une unité de consommation composée de 6 personnes seulement (4,5 hommes). La famille n° 16, 22 kg de légumes, comprend 4 personnes (3,2 hommes). Et ensuite :

- N° 21 : 16,2 kg, 5 personnes (3,8)
- N° 26 : 30,0 kg, 3 personnes (2,8)
- N° 30 : 14,0 kg, 7 personnes (5,1)
- N° 34 : 11,0 kg, 4 personnes (3,3)
- N° 35 : 26,0 kg, 6 personnes (4,6)
- N° 43 : 19,7 kg, 5 personnes (4)

Restent les n°s 31, 36 et 38. Le n° 31 possède de grands jardins et n'achète pas de légumes. Sa plus forte consommation est donc explicable (1). Le n° 36 qui ne consomme ni viande ni mil, se rattrape normalement sur les légumes. Avec le n° 38 nous sommes dans la catégorie des revenus plus élevés, où aucune restriction n'est à envisager en raison de l'importance de la famille. C'est sans doute avec cette famille que nous atteignons le seuil supérieur de la consommation de légumes.

Rappelons une fois de plus que si les prix sont les prix réels, les quantités sont fictives. Ainsi ce n'est pas 19,7 kg de chou que consomme chaque mois un individu de la famille 36. Pour celle-ci en particulier (la seule où nous ayons vu la ménagère écosser des petits pois), c'est la supériorité de la qualité, donc du prix, qui nous a conduit à un chiffre aussi élevé. L'observation est valable pour les autres familles que nous venons de citer : la réduction de la composition de l'unité de consommation permet d'améliorer non seulement la quantité mais aussi la qualité des produits consommés.

Nous avons porté à côté des colonnes « légumes » les indications recueillies qui concernent le manioc. Aliment bon marché (de 14 à 17 fr. le kg), il n'est pas très goûté par les Africains. Mais il est énormément répandu : sa culture ne demande presque aucun soin, et les rendements en sont élevés.

Il est donc surtout utilisé comme aliment d'appoint : il est à noter, que sauf une exception, les familles en consommant le plus ne sont jamais celles qui consomment également plus de 10 kg de légumes par individu. Dans un cas seulement plus de 3 % du revenu lui est consacré.

* * *

Nous en aurons fini avec l'étude des principales denrées alimentaires après avoir parlé du sucre et du lait (tableaux X et XI).

La consommation moyenne de sucre par individu est de 1,7 kg pour un mois. Or, nous ne trouvons que peu de chiffres qui soient très au-dessous de cette moyenne. Le chiffre le plus élevé est 2,7. La plupart sont très proche de la moyenne. Il y a donc une sorte d'uniformité dans la consommation du sucre, et il est probable qu'ici aussi nous sommes en présence d'une limite supérieure.

(1) Ce n'est d'ailleurs pour cette famille qu'une estimation : nous n'avons pas de prix d'achat à partir desquels nous aurions pu obtenir un poids en « unité-chou » valable.

La part du revenu consacrée au sucre va donc, elle, varier suivant l'importance du revenu et la composition de l'unité de consommation. Le maximum enregistré est 10 % pour le n° 4, le minimum 0,3 pour le n° 43 (1,2 pour le n° 42).

La même uniformité n'existe pas pour le lait concentré sucré. Son usage se répand de plus en plus, mais il y a quand même 10 familles qui n'en consomment pas du tout.

La consommation moyenne s'établit, pour 1 homme, à 589 gr. par mois sur les 43 familles, à 767 si l'on élimine celles qui n'en consomment pas.

14 familles sur 33 se situent au-dessus de cette moyenne, dont 4 seulement dans le haut du tableau. Et, comme pour les légumes, ces 24 familles sont justement les moins nombreuses. La plus forte composition théorique de l'unité de consommation parmi ces 24 familles est celle du n° 38 : 10,5. Mais c'est pour un revenu de 50.000 fr. par mois. Le maximum suivant est 8,6 pour le n° 29. Ici aussi l'importance de l'unité de consommation est essentielle.

27 familles utilisent du lait frais à côté ou en complément du lait condensé. 2 seulement ne consomment ni l'un ni l'autre. Mais cette consommation de lait frais est assez réduite : la moyenne, pour les utilisateurs seulement, est de 1,1 litre. Elle est habituelle dans un cas seulement, le n° 42, où l'on achète 1 litre chaque jour. Partout ailleurs il n'y a aucune périodicité. Le lait frais n'est d'ailleurs pas employé aussi systématiquement au petit déjeuner seulement. On préfère l'utiliser pour la bouillie au riz, que beaucoup de familles aiment à consommer dans l'après-midi. Elle est alors réservée aux femmes et aux enfants. C'est le seul point sur lequel nous trouvons un régime spécial pour les enfants, sauf de temps à autre la mangue ou la goyave achetée uniquement pour eux.

Le lait frais coûte proportionnellement plus cher que le lait condensé : 40 fr. le litre contre 40 fr. la boîte de 400 gr. de lait Nestlé.

Il est surtout infiniment moins pratique, se conservant moins longtemps. Le lait condensé a en outre l'avantage de pouvoir être acheté en bloc au début du mois, et à crédit.

C'est pourtant dans le groupe des petits revenus que l'on trouve le plus de régularité dans sa consommation : dans le groupe de 5.000 à 8.000 fr. de revenu, 2 familles seulement ont une consommation par homme, inférieure à 1 litre par mois. Du n° 12 au n° 24, jusqu'aux revenus supérieurs à 15.000 fr., elle est toujours inférieure à 1 litre. Dans le groupe de revenus supérieurs à 15.000 fr., sur 7 représentés, dans 6 elle est supérieure à 1 litre.

Il n'y a donc que peu de points de comparaison entre ces 2 caté-

gories de lait. Leur usage est différent, et elles ne paraissent pas complémentaires.

Nous ne pouvons pas parler du lait sans dire un mot de son complément du petit déjeuner, le café. Sa consommation est extrêmement variable. Un produit du cru, le quinquéliba, pratiquement gratuit, le remplace souvent, quels que soient les revenus ou le groupe professionnel. Le café est peut-être un peu plus fréquent dans le groupe de revenus supérieurs à 15.000 fr. Le pourcentage par rapport au revenu des sommes qui lui sont consacrées est en général plus élevé. La consommation augmente donc dans de fortes proportions. Il est malheureusement impossible de parler ici des quantités : le café se vend en poudre, par pincées, et à des prix variables. Nous n'avons donc d'éléments que pour juger des dépenses effectuées pour ce produit. Quoi qu'il en soit, le lait et le café sont un poste important du budget des familles africaines : c'est souvent 8 à 14 % du revenu qui lui est consacré (1).

* *

Nous avons donc fait le tour des principales dépenses alimentaires de nos familles. N'y a-t-il vraiment rien d'autre ?

Il y a bien entendu quantité de produits que l'on voit figurer épisodiquement en feuilletant les questionnaires. Ils prennent parfois quelque importance dans les unités de consommation à revenu élevé.

Le plus souvent représenté est l'arachide. Il n'y a rien d'étonnant : nous sommes au Sénégal. Mais l'arachide est un produit qui se vend plus qu'il ne se consomme. On en achète pour la valeur d'un billet de 5 fr., afin de tromper sa faim en attendant l'heure du repas. Sous forme de pâte, on l'introduit dans certains plats. Dans le cas extrême la ménagère achète de l'arachide si elle n'a vraiment pas assez d'argent pour faire un marché convenable avec d'autres produits. Mais si l'on voit souvent de l'arachide en coque entre les mains des femmes, ce n'est que lorsqu'elles la décortiquent, avant de la faire griller, puis la revendre avec un très léger bénéfice.

(1) Les n° 11 et 17 sont Maures et boivent donc traditionnellement du thé. Le n° 11 lui consacre 1,3 % de son revenu, le n° 17 : 4,4 %. Le n° 39 prend du cacao à son petit déjeuner : 0,7 % du revenu. Nous avons également noté l'achat de cacao chez le n° 6 (1,2 %) et chez le n° 20 (0,7 %).

TABLEAU N° X

N°	PROFESSION	REVENU	U. C. COMP. THÉOR.	%	%	%	%	%
				LAIT CON- DENSÉ RE- VENU	LAIT FRAÏS RE- VENU	CAFÉ RE- VENU	SUCRE RE- VENU	PAIN RE- VENU
1	Manœuvre	5.800	10	3,4	0	—	5,6	11,0
2	Planton	6.100	5,5	—	2,3	0,2	7,0	6,2
3	Manœuvre	6.500	2,8	0,6	3,9	0,3	5,5	2,7
4	Manœuvre	6.700	5,10	4,1	1,4	3,5	10,0	2,6
5	Planton	6.745	5,6	4,1	4,5	3,2	3,5	5,9
6	Matelassier	7.000	4,8	9,5	9,5	3,0	9,5	7,9
7	Manœuvre	7.000	3,8	—	3,1	—	6,1	10,1
8	Planton	7.410	4,4	6,1	3,0	1,3	4,7	7,9
9	Boulangier	7.500	4,4	—	2,7	—	4,3	11,8
10	Cultivateur	8.150	9,6	1,4	6,0	2,2	6,2	6,6
11	Auxiliaire	8.950	4,5	—	—	—	1,5	1,1
12	Manœuvre	9.000	6,3	0,1	2,0	—	3,8	3,3
13	Manœuvre	9.800	4,4	0,8	1,1	1,0	5,2	4,1
14	Cultivateur	10.000	8,9	—	1,9	—	5,5	10,3
15	Manœuvre	10.000	5,5	—	1,3	—	3,8	6,9
16	Auxiliaire	10.675	1,8	1,1	0,7	2,5	2,0	6,0
17	Auxiliaire	10.800	6,9	—	0,7	—	5,1	3,1
18	Manœuvre sp.	11.000	3,6	0,7	0,3	0,2	2,5	3,3
19	Comptable	11.950	7,1	6,1	—	2,5	2,8	5,1
20	Auxiliaire	12.000	7,6	3,0	0,4	1,2	5,5	10,2
21	Écrivain	13.000	3,8	9,4	1,8	1,9	4,8	6,2
22	Auxiliaire	14.000	9,2	0,9	1,0	—	3,0	7,7
23	Cultivateur	15.000	13,4	—	1,7	—	9,8	9,9
24	Cultivateur	15.000	14,4	0,1	0,9	2,0	4,0	6,6
25	Auxiliaire	15.630	11,9	0,7	3,2	2,7	2,2	2,0
26	Employé P.T.T.	15.800	2,3	3,1	—	3,4	2,8	2,4
27	Cordonnier	16.200	9,1	0,1	2,2	0,9	2,6	3,4
28	Ouvrier	22.000	14,7	—	—	1,3	9,0	4,8
29	Brigad. police	22.000	8,6	6,0	3,0	2,5	3,8	9,7
30	Ajusteur	24.000	5,1	2,3	—	1,3	3,4	4,5
31	Menuisier	25.000	14,4	3,8	—	4,6	2,5	3,2
32	Cultivateur	25.000	4,8	—	1,7	—	2,2	3,9
33	Chauffeur	25.000	5,1	0,8	—	3,9	2,2	3,2
34	Employé P.T.T.	25.900	3,3	1,1	0,7	1,0	11,9	3,3
35	Empl. supér.	27.000	4,6	1,6	0,9	1,2	2,2	3,0
36	Compt. privé	34.000	12,5	0,9	0,6	1,0	1,3	1,9
37	Marâcher	36.000	19,8	3,1	—	6,7	2,5	3,3
38	Bijoutier	50.000	10,5	2,3	—	1,1	1,7	3,3
39	Instituteur	51.000	8	1,7	—	—	2,5	2,5
40	Chef ouvrier	55.000	17,5	1,6	—	2,9	2,2	2,0
41	Employé princ.	55.500	10,4	2,5	—	—	2,0	2,5
42	Chef ouvrier	56.000	8,6	1,2	2,4	—	1,2	3,5
43	Médecin	81.000	4	0,5	—	1,2	0,3	1,7

TABLEAU N° XI

N°	REVENU	GROUPE ETHNIQUE	SUCRE		LAIT CONDENSÉ		LAIT FRAIS	
			Qt. (kg.)	I. H. (kg.)	Qt. (gr.)	I. H. (gr.)	Qt. (l.)	I. H. (l.)
1	5.800	Sarakolé	6,2	0,6	2.000	200	—	—
2	6.100	Peul	7,2	1,3	—	—	3,4	0,6
3	6.500	Wolof	7,4	2,6	400	142	6,3	2,2
4	6.700	Sérère	11,7	2,3	2.800	549	2,2	0,4
5	6.745	Toucouleur	4,0	0,7	2.800	500	7,4	1,3
6	7.000	Wolof	12,4	2,6	6.650	1.380	16,6	3,4
7	7.000	Wolof	9,7	1,2	—	—	5,5	1,4
8	7.410	Wolof	6,0	1,3	4.550	1.034	5,5	1,2
9	7.500	Wolof	5,0	1,1	—	—	5,1	1,1
10	8.150	Wolof	10,0	1,1	1.200	125	14,2	1,4
11	8.940	Maure	2,5	0,6	—	—	—	—
12	9.000	Peul	6,3	1,0	150	238	4,6	0,7
13	9.800	Wolof	7,5	1,8	600	136	2,5	0,5
14	10.000	Wolof	11,5	1,3	—	—	4,6	0,5
15	10.000	Bambara	8,0	1,5	—	—	3,3	0,6
16	10.675	Bambara	4,0	1,2	1.200	370	1,8	0,5
17	10.800	Maure	7,7	1,1	—	—	1,8	0,2
18	11.000	Peul	2,0	0,5	800	222	—	—
19	11.950	Toucouleur	4,5	0,7	7.400	1.098	—	—
20	12.000	Bambara	10,2	1,4	3.600	470	1,2	0,1
21	13.000	Wolof	10,0	2,6	12.370	3.255	6,1	1,6
22	14.000	Wolof	7,0	0,7	1.350	148	3,2	0,3
23	15.000	Wolof	12,6	0,9	—	—	6,4	0,4
24	15.000	Wolof	12,0	0,8	200	138	3,5	0,2
25	15.630	Wolof	6,0	0,5	1.140	95	12,6	1,0
26	15.800	Wolof	4,0	1,7	5.000	2.173	—	—
27	16.200	Wolof	8,7	1,0	300	329	9,1	1,0
28	22.000	Wolof	8,0	0,5	—	—	—	—
29	22.000	Toucouleur	15,0	1,7	15.000	1.744	16,7	1,9
30	24.000	Wolof	15,0	2,9	5.600	1.100	—	—
31	25.000	Wolof	11,0	0,7	9.660	670	—	—
32	25.000	Wolof	11,6	2,5	—	—	11,1	2,3
33	25.000	Sérère	8,5	1,7	2.000	400	—	—
34	25.900	Wolof	9,0	2,7	3.000	910	4,9	1,4
35	27.000	Wolof	10,5	2,3	4.400	950	0,5	—
36	34.000	Wolof	8,6	0,7	3.150	252	5,5	0,4
37	36.000	Wolof	6,2	0,3	11.400	575	—	—
38	50.000	Wolof	14,7	1,4	11.500	1.100	—	—
39	51.000	Sarakolé	20,0	2,5	8.400	1.050	—	—
40	55.000	Wolof	20,0	1,1	8.800	500	—	—
41	55.500	Sarakolé	20,0	1,9	14.400	1.380	—	—
42	56.000	Bambara	13,5	1,6	6.900	802	34,7	4,0
43	81.000	Wolof	5,0	1,2	4.200	1.300	—	—

Voici d'ailleurs les pourcentages du revenu qui lui ont été consacrés :

N° 2 : 1,8	N° 17 : 0,6	N° 29 : 0,4
N° 4 : 1,2	N° 18 : 1,5	N° 31 : 0,3
N° 5 : 2,4	N° 19 : 2,0	N° 33 : 0,4
N° 6 : 0,6	N° 20 : 3,8	N° 37 : 0,2
N° 8 : 2,8	N° 21 : 0,2	N° 38 : 0,4
N° 13 : 1,0	N° 22 : 0,8	N° 39 : 0,2
N° 16 : 0,6	N° 25 : 0,6	N° 40 : 1,2

Ce dernier pourcentage exprime la quantité la plus forte : la cuisinière s'était simplement fait une spécialité d'un plat à base d'arachide.

Nous trouvons, parfois, du beurre, une seule fois en quantité importante : encore chez le n° 40, qui y consacre 2,5 % de son revenu. Le même n° 40 consacre encore 2 % de ses 55.000 fr. mensuels à du fromage. Deux autres l'imitent sur ce point : le n° 34 : 0,9 %, le n° 38 : 0,3 %.

Les œufs apparaissent dans 5 cas : tous parmi les revenus supérieurs à 15.000 fr., et en faible quantité, sauf chez le n° 41 (2,8 %). De même, nous avons trouvé parfois de très petites quantités de farine, parfois des pommes de terre : 0,8 % du revenu chez le n° 16, 1,7 % chez le n° 21, 2,2 % chez le n° 26, 1,9 % chez le n° 35, des « traces » dans quelques autres. Des macaronis, dans deux cas : n° 35, 0,5 % du revenu, n° 38, 0,1 %. Des fruits, dans deux cas : n° 34, 3,1 %, n° 39, 1,1 %.

Il y a ainsi des quantités de petites fantaisies que se sont offertes nos familles : une boîte de sardines, une bouteille d'eau minérale, un paquet de bonbons, etc... Toujours en quantité trop négligeable pour que nous en tenions sérieusement compte dans cette étude de budgets.

Le seul produit qui est assez généralement consommé, mais que nous hésitons à ranger dans la catégorie « alimentation », est la noix de kola, que l'on croque par habitude, habitude dont il est difficile de se défaire, comme pour le tabac chez d'autres. Chez certains, elle peut absorber une fraction importante du revenu (voir tableau XI). Nos cinq cultivateurs en font une consommation importante. C'est, disent les autres, parce qu'en saison sèche ils n'ont pas autre chose à faire. Notons que chez le n° 10, qui a, par ailleurs, le niveau alimentaire le plus bas, on y consacre 5 % du revenu total. Nous pouvons incidemment rapprocher ces chiffres de ceux obtenus pour le tabac (5 cas).

N° 11 : 3,9 %	du revenu	(ouvrier)
N° 16 : 5,7 %	—	(ouvrier)
N° 17 : 0,1 %	—	(ouvrier)
N° 19 : 6,7 %	—	(comptable)
N° 36 : 4,2 %	—	(comptable)

Pour le n° 11, nous avons 1,3 % de kola, pour le n° 19, 0,6 %. La kola revient quand même moins cher que le tabac. Et c'est, dit-on le meilleur excitant pour réagir contre les effets de la sous-alimentation.

Il y a trois catégories de dépenses « courantes », de celles que nous avons notées au jour le jour, que nous devons encore mentionner. Elles retiendront moins notre attention, car elles sont en quelque sorte obligatoires. Ce sont celles qui concernent le combustible, l'éclairage et l'entretien des vêtements, la lessive (tableau XII).

La plus importante, par les sommes qu'il est nécessaire de lui consacrer, est celle du combustible : bois et charbon de bois. Elle représente couramment 6 à 7 % des petits revenus, puis va en s'atténuant, décroissant à mesure que le revenu augmente.

Par contre, le pourcentage des dépenses consacrées à l'éclairage, beaucoup moins important, n'accuse pas des grandes variations d'un revenu à l'autre. Car il y a diverses façons de s'éclairer, de la bougie à la lampe à pétrole et l'électricité, sans oublier la lampe à pile. Plus l'éclairage se modernise plus il devient onéreux. Il se modernise à mesure que les revenus augmentent de même qu'à l'accroissement des revenus correspond une habitation plus confortable, où il y a un plus grand nombre de pièces à éclairer.

Quant aux dépenses consacrées à la lessive du linge de la famille, elles seront proportionnelles au nombre de personnes composant cette famille. Parfois il viendra s'y ajouter les dépenses de portage pour l'eau, qui sert aussi à la cuisine. Il ne faut pas comprendre autrement la colonne « Eau » du tableau XII.

* * *

Voici achevé ce coup d'œil sur les principales dépenses courantes de nos 43 familles. Pour près de la moitié d'entre elles, totalisant les pourcentages par rapport au revenu obtenus, nous atteignons ou dépassons le chiffre 100. Pourtant il ne suffit pas de se nourrir et de laver son linge. D'autres dépenses devront, peu ou prou, figurer au budget de ces familles. C'est alors que les déficits vont s'accroître dans de très fortes proportions.

TABLEAU N° XII

N°	REVENU	PAR RAPPORT AU REVENU				
		Combustible	Éclairage	Entretien	Eau	Kola
1	5.800	0,2	1,2	5,6	0,9	—
2	6.100	1,9	0,5	4,5	—	1,6
3	6.500	3,8	0,5	1,0	1,3	0,8
4	6.700	7,3	0,5	1,4	—	0,1
5	6.745	6,3	0,9	4,0	—	0,3
6	7.000	7,5	1,1	1,5	—	2,0
7	7.000	3,7	2,2	2,5	—	3,7
8	7.410	3,5	0,6	1,6	—	0,2
9	7.500	4,3	0,5	1,6	1,0	4,7
10	8.150	6,5	2,3	2,2	0,6	5,0
11	8.940	7,8	0,2	1,9	—	1,3
12	9.000	4,6	0,7	1,1	2,2	0,1
13	9.800	7,1	0,7	5,8	—	—
14	10.000	2,9	2,5	1,2	0,4	2,9
15	10.000	2,9	2,1	0,6	—	3,1
16	10.675	7,2	0,3	5,1	—	—
17	10.800	6,0	1,0	4,4	—	—
18	11.000	5,1	0,9	1,4	—	—
19	11.950	2,9	1,8	2,0	—	0,6
20	12.000	11,4	1,8	4,7	—	—
21	13.000	5,3	1,3	2,3	1,6	0,9
22	14.000	8,1	1,1	3,9	0,3	0,2
23	15.000	2,0	1,7	2,0	0,3	2,6
24	15.000	4,0	0,7	1,0	3,2	1,5
25	15.630	6,6	0,9	1,8	—	0,2
26	15.800	3,1	1,6	4,0	—	—
27	16.200	2,5	0,7	2,2	0,9	0,7
28	22.000	3,9	1,7	2,7	—	0,1
29	22.000	1,3	1,6	1,3	—	—
30	24.000	3,7	0,7	1,0	—	0,1
31	25.000	3,2	0,3	0,6	—	0,4
32	25.000	1,2	0,8	1,0	—	1,3
33	25.000	3,2	0,8	1,0	—	—
34	25.900	1,5	0,4	1,1	—	0,2
35	27.000	2,8	0,2	1,5	—	—
36	34.000	2,0	0,9	1,6	—	—
37	36.000	3,5	0,7	1,1	—	0,1
38	50.000	0,8	0,5	1,4	—	—
39	51.000	1,3	2,5	0,5	1,1	—
40	55.000	3,6	1,2	1,5	—	0,1
41	55.500	2,5	0,5	1,0	—	1,3
42	56.000	1,6	0,5	1,1	—	—
43	81.000	0,4	—	0,6	—	—

Commençons par les plus obligatoires de toutes, celles auxquelles il est le plus difficile de se dérober : l'impôt et le loyer de l'habitation (tableau XIII).

Deux de nos familles ne payent pas l'impôt. Presque toutes les autres y consacrent au moins 1 % de leur revenu. L'impôt payé devrait normalement être proportionnel au nombre d'adultes que compte la famille restreinte. Il est assez souvent plus faible : on peut arriver à échapper au recensement fiscal. Il est quelquefois plus fort : en particulier dans 3 cas où le salarié de la ville paye l'impôt pour ses parents restés au village.

Treize familles seulement payent un loyer pour l'habitation. 2 sont logées gratuitement par le propriétaire, 3 sont logées par leur employeur. Les autres sont « propriétaires ». Cette propriété se limite souvent à une paillote, ou mieux une baraque, construites sur une concession administrative. Les plus favorisées construisent une vraie maison en banco ; un seul de nos chefs de famille a jusqu'à présent entrepris une construction « en dur ».

Il serait hors de notre propos de nous étendre sur le problème de l'habitat, puisqu'il n'est question ici que des budgets et non du niveau de vie en général. Constatons donc seulement que le désir d'être propriétaire de son habitation se légitime si l'on examine le montant des loyers, et surtout la part du revenu que nécessite leur paiement : 12 % pour le n° 1, dont le revenu est de 5.800 fr. (2 pièces dans une baraque à toit de tôle où s'entassaient 13 personnes), 12,6 % pour le n° 2, 14 % pour le n° 16, etc... Les pourcentages enregistrés après le n° 26 sont plus normaux, et les habitations sont plus confortables. Mais les revenus sont de 4 à 10 fois plus élevés.

Nous avons porté sur le même tableau les pourcentages calculés pour les cotisations syndicales, dont le prix est le même pour tous et pour un même syndicat (300 ou 350 fr. suivant le syndicat). Ceci pour montrer la charge, faible dans l'ensemble qu'elles représentent : on descend, par palliers, de 0,4 %, ce qui n'est pas négligeable, à 0,09 % : c'est alors insignifiant. Le n° 43 fait partie du syndicat des médecins, dont la cotisation est plus élevée.

*
*
*

Après le riz le poste habillement est chez beaucoup de familles le plus important. Certains s'en étonneront, s'ils ne connaissent pas les villes du Sénégal. Les autres devaient s'attendre à ce résultat.

Le tableau XIV nous donne le détail de ce poste famille par

TABLEAU N° XIII

N°	PROFESSION	REVENU	EN % PAR RAPPORT AU REVENU		
			Impôt	Loyer	Cotisation syndicale
1	Manœuvre	5.800	—	12	0,4
2	Planton	6.100	4,0	—	0,4
3	Manœuvre	6.500	2,0	—	—
4	Manœuvre	6.700	—	12,6	0,3
5	Planton	6.745	4,0	—	0,3
6	Matelassier	7.000	1,0	—	—
7	Manœuvre	7.000	1,7	11,4	0,4
8	Planton	7.410	2,0	—	0,5
9	Boulangier	7.500	1,1	—	—
10	Cultivateur	8.150	1,2	—	—
11	Auxiliaire D. N.	8.940	2,6	—	0,2
12	Manœuvre	9.000	3,4	—	0,2
13	Manœuvre	9.800	1,7	—	0,2
14	Cultivateur	10.000	1,8	—	—
15	Manœuvre	10.000	3,1	7,5	—
16	Auxiliaire	10.675	0,9	14	0,2
17	Auxiliaire	10.800	2,1	—	0,2
18	Manœuvre spéc.	11.000	1,1	—	0,2
19	Comptable	11.950	2,0	4,1	0,3
20	Auxiliaire	12.000	1,3	—	0,2
21	Écrivain	13.000	3,2	—	0,1
22	Auxiliaire	14.000	1,3	—	0,1
23	Cultivateur	15.000	5,0	—	—
24	Cultivateur	15.000	1,6	—	—
25	Auxiliaire D. N.	15.630	1,6	—	0,1
26	Employé P. T. T.	15.800	1,7	9,5	0,1
27	Cordonnier	16.200	3,4	—	—
28	Ouvrier D. N.	22.000	4,5	—	0,1
29	Brigad. police	22.000	1,4	1,3	—
30	Ajusteur	24.000	1,6	—	0,1
31	Menuisier	25.000	1,3	—	0,1
32	Cultivateur	25.000	0,7	—	—
33	Chauffeur	25.000	2,5	4	0,1
34	Employé P. T. T.	25.900	1,4	6	0,09
35	Employé cadre D. N.	27.000	1,6	3,7	0,09
36	Compt. privé	34.000	1,4	—	—
37	Maraîcher	36.000	1,4	—	—
38	Bijoutier	50.000	0,4	4	—
39	Instituteur	51.000	1,1	—	—
40	Ouv. cadre D. N.	55.000	1,1	—	0,09
41	Empl. princ. D. N.	55.500	1,4	1,8	—
42	Chef ouvrier	56.000	0,9	—	—
43	Médecin	81.000	3,2	—	0,2

famille. La première constatation qui s'impose est que le nombre de familles dépassant 10 % du revenu est plus important dans le haut du tableau, là où il existe un déficit, que dans le bas. Doit-on en conclure déjà que ceux-là sont décidés à satisfaire à tout prix leur goût réputé pour les vêtements ?

Les pourcentages sont trompeurs, il nous vaut mieux donner quelques renseignements sur les valeurs absolues.

Du n° 1 au n° 10, en un an, aucune de ces familles n'a consacré à l'habillement plus de 10.000 fr. Le n° 29 a dépensé 9.300 fr., le n° 1, 8.000 fr. Du n° 11 au n° 23, nous ne dépassons qu'une fois 15.000 fr. (19).

Ces 2 groupes correspondent à peu près, d'une part, au groupe de revenus mensuels 5.000 à 10.000 fr., d'autre part, au groupe 10.000 fr. à 15.000 fr. Pour ceux-ci, le maximum à consacrer à l'habillement serait donc égal à un mois de revenu. Le chiffre peut sembler raisonnable, mais la proportion est vraiment forte, pour des budgets systématiquement en déficit. Il est vrai que beaucoup ne l'atteignent pas, en ignorant la tradition qui veut que l'on s'habille à neuf pour la fête de tabaski. Certaines dépenses paraissent exagérées, très légèrement. Le chef de famille n° 11, qui s'habille lui-même très modestement, offre chaque année une splendide robe neuve à sa femme, qui l'exige d'ailleurs, bien qu'elle ne puisse la porter que rarement. Les 8.000 fr. du n° 1 sont par contre, justifiés par l'importance de sa famille restreinte : 7 personnes.

Il est pourtant certainement possible de réduire ces dépenses. Mais l'opinion exige que l'on ait parfois des vêtements neufs à montrer, et il est difficile de passer inaperçu dans une ville africaine de moyenne importance.

Après ce seuil des 15.000 fr. de revenu mensuel, nous rencontrons des chiffres de dépenses impressionnants. Le n° 27 consacre déjà 48.000 fr. à son habillement. Le n° 30, 65.000 fr. ainsi que le n° 36. A partir du n° 34, tous dépassent 40.000 fr. par an. Pour certains, cela peut se justifier par l'importance de la famille : le n° 36 a 15 personnes à sa charge, pratiquement pour tout ce qui leur est nécessaire. La seule famille restreinte du n° 40 comprend 15 personnes, celle du n° 42, 11. Pour d'autres nous ne pouvons que constater les faits, laissant aux psychologues et aux sociologues le soin de les expliquer : le n° 34 gagne 25.000 fr. par mois, consacre 65.000 fr. à l'habillement de 4 personnes, 22,5 % de ses revenus. Son budget est pourtant excédentaire, mais de 3,7 % seulement, au milieu d'une série où ils le sont beaucoup plus. Nous en avons maintenant l'explication.

*
* *

Nous avons groupé sous la rubrique « équipement » (tableau XIV), des éléments dissemblables, qui ont le caractère commun d'être d'une utilité certaine, et sinon d'être achetés une fois pour toutes, du moins de n'avoir pas besoin d'être renouvelés avant une assez longue période : ainsi le mobilier, le matériel de cuisine, la literie, etc... Les sommes qui leur sont consacrés sont en général peu importantes. L'achat du fourneau malgache ou de quelques verres est pourtant lourd à supporter pour un revenu inférieur à 10.000 fr. Ces choses là ne s'achètent généralement pas à crédit.

Le meuble que nous retrouvons le plus souvent dans nos listes est le lit ⁽¹⁾. Dans presque tous les logements africains nous trouvons au moins un lit, mais il y en a rarement pour tout le monde. Et dormir dans un lit est devenu la première preuve que l'on puisse donner de son acclimatation à la ville.

Si le revenu est plus élevé on peut se permettre des achats de mobilier plus importants. Alors apparaissent, par ordre d'urgence, les fauteuils, les tapis, puis les tables et les armoires.

Nous atteignons ainsi la rubrique des « dépenses exceptionnelles », celles dont la nécessité ne se faisait pas absolument sentir. Elles sont, d'ailleurs, plus rares dans le haut du tableau : 3 seulement, puis vont en se multipliant (tableau XIV).

La première chose que nous trouvons ici, c'est la montre ou le réveil, suivis de près par les bijoux de l'épouse, ou des épouses. Viennent ensuite, mais seulement dans les plus hauts revenus, la bicyclette, ou suivant les possibilités, le vélo-solex ou la moto, puis le poste de radio à accumulateurs. Il n'y a rien de très original dans tout cela, et sauf peut-être l'importance donnée aux bijoux des femmes, nous trouverions des prétentions semblables chez les familles européennes ayant des revenus équivalents.

*
* *

Sur le dernier tableau (tableau XV) nous avons groupé une série de dépenses qui ont une origine commune : la religion des familles enquêtées, toutes musulmanes, sauf une. Il s'agit de deux fêtes musulmanes, Tabaski et Korité, des cotisations religieuses, des

(1) Les 13,3 % du cultivateur n° 32 proviennent de l'achat d'une charette et d'un cheval.

TABLEAU N° XIV

N°	GROUPE ETHNIQUE	PROFESSION	REVENU	HABILLEMENT	ÉQUIPEMENT	DÉPENSES EXCEPTIONNELLES
1	Sarakolé	Manœuvre	5.800	11,4	—	—
2	Peul	Planton	6.100	4,0	2,2	—
3	Wolof	Manœuvre	6.500	9,6	2,0	—
4	Sérère	Manœuvre	6.700	6,2	0,6	—
5	Toucouleur	Planton	6.745	3,3	0,6	—
6	Wolof	Matelassier	7.000	4,7	0,9	—
7	Wolof	Manœuvre	7.000	8,0	—	—
8	Wolof	Planton	7.410	6,7	0,8	1,6
9	Wolof	Boulangier	7.500	10,3	1,1	—
10	Wolof	Cultivateur	8.150	4,6	6,7	1,5
11	Maure	Auxiliaire	8.940	13,9	0,9	—
12	Peul	Manœuvre	9.000	11,1	0,2	—
13	Wolof	Manœuvre	9.800	8,9	0,1	—
14	Wolof	Cultivateur	10.000	10,8	0,1	—
15	Bambara	Manœuvre	10.000	10,0	0,6	—
16	Bambara	Auxiliaire	10.675	6,2	1,9	—
17	Maure	Auxiliaire	10.800	11,5	0,3	2,3
18	Peul	Manœuvre spéc.	11.000	4,5	—	—
19	Toucouleur	Comptable	11.950	11,5	—	—
20	Bambara	Auxiliaire	12.000	4,0	—	—
21	Wolof	Écrivain	13.000	7,5	—	—
22	Wolof	Auxiliaire	14.000	7,4	2,3	—
23	Wolof	Cultivateur	15.000	8,0	2,2	—
24	Wolof	Cultivateur	15.000	9,4	5,7	—
25	Wolof	Auxiliaire	15.630	8,5	0,6	6,0
26	Wolof	Employé P. T. T.	15.800	6,3	1,5	2,6
27	Wolof	Cordonnier	16.200	24,6	0,3	1,8
28	Wolof	Ouvrier	22.000	5,6	—	0,7
29	Toucouleur	Brigadier police	22.000	4,5	0,2	3,0
30	Wolof	Ajusteur	24.000	22,5	1,0	—
31	Wolof	Menuisier	25.000	5,0	1,0	—
32	Wolof	Cultivateur	25.000	2,6	13,3	—
33	Sérère	Chauffeur	25.000	9,3	5,0	—
34	Wolof	Employé P. T. T.	25.900	16,0	8,7	0,6
35	Wolof	Empl. supérieur	27.000	9,2	3,7	2,6
36	Wolof	Compt. privé	34.000	15,9	0,4	1,9
37	Wolof	Marâcher	36.000	9,2	1,3	3,4
38	Wolof	Bijoutier	50.000	9,5	4,1	4,2
39	Sarakolé	Instituteur	51.000	11,4	2,0	—
40	Wolof	Chef ouvrier	55.000	12,1	2,2	—
41	Sarakolé	Empl. principal	55.500	9,0	5,2	—
42	Bambara	Chef ouvrier	56.000	13,2	8,1	15,0
43	Wolof	Médecin	81.000	6,1	1,0	3,0

offrandes aux marabouts et enfin des frais occasionnés par l'envoi des enfants à l'école coranique.

Pour Tabaski, on tue un mouton par famille. Il faut vraiment des circonstances exceptionnelles pour déroger à cette règle. Un mouton vaut de 1.500 à 3.000 fr. Et bien entendu, il n'est pas interdit d'en tuer plusieurs. Le mouton doit être accompagné de divers plats, aussi copieux que possible. Tout cela finit par faire de grosses dépenses, et souvent des dettes pour plusieurs mois. Les pourcentages par rapport au revenu mensuel sont faibles, mais c'est le même mois qu'ont lieu toutes ces dépenses, et aussi beaucoup de celles consacrées aux vêtements. Il est difficile de ne pas faire de dettes.

Pour Korité, si des repas plus copieux que d'ordinaire ont souvent lieu, l'essentiel est pourtant l'aumône de mil ou d'argent que l'on fait aux pauvres par l'intermédiaire du marabout.

Pour ces deux fêtes, les pourcentages constatés ne sont pas sensiblement plus élevés dans le haut du tableau que dans le bas. Si, pour les premiers revenus, les chefs de familles sont souvent obligés de faire mieux que ne leur permettrait leurs moyens, chacun semble s'adapter ensuite à ses possibilités ⁽¹⁾.

Les cotisations religieuses sont moins nombreuses que les cotisations syndicales, mais plus lourdes à supporter. Elles n'existent que dans trois cas au-dessus du n° 20, mais représentent 2 % des revenus, et 0,8 %. Elles augmentent de nouveau sensiblement dans le bas du tableau. Quand aux dons aux marabouts, ils sont peut-être plus fréquents que nous ne l'avons constaté. Beaucoup de familles ont dû vouloir les cacher. Tels quels, et ajoutés au paiement du professeur de l'école coranique (10 fr. par semaine), ces obligations religieuses finissent par accroître sensiblement les déficits qui existaient déjà au départ.

*
* *

De même que pour les dépenses courantes certains produits ne se rencontraient que dans quelques familles, nous allons ici en trouver encore, d'un autre ordre, mais qui sont souvent plus importantes.

Il y a d'abord les frais de scolarisation des enfants : 13 familles envoient leurs enfants à l'école, publique ou privée, et les dépenses effectuées à cette occasion peuvent s'évaluer ainsi :

TABLEAU N° XV

N°	REVENU ANNUEL	% PAR RAPPORT AU REVENU							
		1 Ta- baski	2 Ko- rité	3 Cotis.	4 Offrande	5 École coran.	Total 1 et 2	Total 3-4-5	Total géné- ral
1	69.600	1,4	0,8	—	—	—	2,2	—	2,2
2	73.200	3,1	0,4	2	—	—	3,5	2	5,5
3	78.000	4,1	1,0	—	—	—	5,1	—	5,1
4	80.000	1,8	0,3	—	—	—	2,1	—	2,1
5	80.940	5,6	0,8	—	—	0,5	6,4	0,5	6,9
6	84.000	1,1	0,6	—	2,3	—	1,7	3,4	5,1
7	84.000	2,9	2,1	—	3,3	—	5,0	3,3	8,3
8	88.200	3,9	0,7	—	—	—	4,6	—	4,6
9	90.000	3,6	2,0	—	5,0	—	5,6	5,0	10,6
10	97.000	2,1	1,5	—	3,0	0,4	3,6	3,4	7,0
11	107.280	1,8	0,4	0,8	0,9	—	2,2	1,7	3,9
12	108.000	2,0	0,9	—	—	0,4	2,0	0,4	3,3
13	117.000	3,4	0,1	—	—	—	3,5	—	3,5
14	120.000	2,5	0,5	—	1,2	—	3,0	1,2	4,2
15	120.000	3,1	2,0	—	—	—	5,1	—	5,1
16	128.000	2,3	—	—	—	—	2,3	—	2,3
17	129.000	2,3	0,6	—	—	—	2,9	—	2,9
18	132.000	3,0	0,7	—	—	—	3,7	—	3,7
19	143.000	2,0	0,5	2,0	3,4	—	2,5	5,4	7,9
20	144.000	1,7	0,6	—	—	—	2,3	—	2,3
21	156.000	2,8	1,5	0,1	0,2	1,9	4,3	3,2	7,5
22	168.000	1,8	0,4	0,7	—	—	2,2	0,7	2,9
23	180.000	4,1	2,3	0,5	2,7	1,7	6,4	4,9	11,3
24	180.000	1,6	1,3	—	—	1,3	2,9	1,3	3,2
25	187.560	1,7	0,5	0,3	—	—	2,2	0,3	2,5
26	189.600	2,1	0,6	0,7	1,3	—	2,7	3,8	8,5
27	194.000	2,3	1,0	—	—	0,4	3,3	0,4	3,7
28	264.000	1,3	0,3	0,9	—	—	1,6	0,9	2,5
29	264.000	1,5	—	0,9	—	—	1,5	0,9	2,4
30	288.000	1,7	0,9	—	—	0,3	2,6	0,3	2,9
31	300.000	1,0	0,3	0,3	—	—	1,9	0,4	1,7
32	300.000	1,5	0,5	1,2	1,6	0,1	2,0	2,9	4,9
33	300.000	1,6	0,4	—	—	—	2,0	—	2,0
34	310.000	5,1	0,4	1,1	—	—	5,5	1,1	6,6
35	324.000	5,5	0,4	—	—	—	5,9	—	5,9
36	408.000	2,9	0,7	0,8	0,9	—	3,6	1,7	5,3
37	432.000	3,2	0,5	0,8	0,9	—	3,7	1,7	5,4
38	600.000	3,3	0,5	0,6	—	0,2	3,8	0,8	4,6
39	612.000	1,6	0,8	—	—	—	2,4	—	2,4
40	660.000	1,5	0,4	1,0	0,6	1,0	1,9	2,6	4,5
41	666.000	1,5	0,4	0,6	—	—	1,9	0,6	2,5
42	678.000	2,2	0,5	—	1,4	1,0	2,7	2,4	5,1
43	972.000	1,6	—	—	—	—	1,6	—	1,6

(1) Pour le n° 43, les indications données concernent les fêtes de Noël et du 1^{er} Janvier,

N° 8 : 0,8 %	N° 38 : 0,5 %
N° 10 : 0,5 %	N° 39 : 0,6 %
N° 15 : 0,5 %	N° 40 : 2,4 %
N° 17 : 1,8 %	N° 41 : 4,4 %
N° 20 : 0,5 %	N° 42 : 0,5 %
N° 28 : 0,4 %	N° 43 : 5,6 %
N° 31 : 0,5 %	

Ces pourcentages ne vont pas en décroissant. Il faut en voir l'explication dans le fait que seules les familles à hauts revenus envoient tous leurs enfants à l'école, et que d'autre part, elles préfèrent souvent, même musulmanes, les envoyer dans une école catholique.

Dans trois cas les chefs de familles nous ont signalé que depuis un an ils avaient eu à faire face aux dépenses occasionnées par un baptême (qui exige aussi un mouton). Pour le n° 19, la dépense a représenté 11,5 % du revenu, 6,3 et 3,4 % seulement pour les n°s 26 et 31.

Mais l'obligation familiale la plus lourde reste la nécessité, pour beaucoup, d'envoyer des sommes d'argent à leurs parents en difficulté. C'est ainsi que le n° 3 a envoyé à un frère une somme représentant 2,5 % de son revenu. Le n° 11 en 2 fois, 4,4 %, le n° 24, 0,9 %. Le n° 43, enfin, envoie chaque mois 8,2 % de ses revenus à sa famille et à celle de sa femme.

Autre obligation familiale, voulue celle-ci : les n°s 18, 35, 38, 40 et 41, ont en réalité 2 ou 3 foyers, car ils ont préféré ne pas faire vivre toutes leurs épouses ensemble. Fantaisie qui leur revient respectivement à 18,1 %, 6,1 %, 10 %, 10,6 % de leur revenu. (Le budget du n° 18 est en déficit de 15 %).

Treize familles emploient un ou plusieurs domestiques. Toutes sont d'ailleurs situées au-dessous du revenu central. Voici la part de leur budget qui y est consacrée :

N° 24 : 6,6 %	N° 35 : 3,7 %
N° 26 : 2,2 %	N° 37 : 3,8 %
N° 27 : 6,1 %	N° 38 : 2 %
N° 28 : 1,5 %	N° 40 : 3 %
N° 30 : 4,1 %	N° 42 : 1,7 %
N° 31 : 4 %	N° 43 : 11,1 %
N° 34 : 4,3 %	

Enfin, 8 familles consacrent, plus ou moins régulièrement, une partie de leurs revenus au poste « distractions » : le n° 36, exclu

(il assiste aux courses de chevaux), toutes vont au cinéma ou y envoient leurs enfants. Ce sont les n°s :

N° 16 : 1 %	N° 36 : 1 %
N° 22 : 3,5 %	N° 39 : 0,6 %
N° 26 : 0,9 %	N° 40 : 0,2 %
N° 33 : 0,6 %	N° 43 : 0,6 %

Il faut ajouter à cela 5 familles qui lisent et achètent des journaux :

N° 34 : Employé	0,3 %	du revenu
N° 36 : Comptable	0,7 %	—
N° 39 : Instituteur	1,6 %	—
N° 41 : Employé	0,4 %	—
N° 43 : Médecin	2,5 %	—

* * *

Une dernière question se pose. Comment, lorsqu'il y en a, sont utilisés les excédents ?

Nous n'avons pu avoir de données précises que dans deux cas : le n° 36 construit une maison à laquelle il avait consacré en 1 an, de mars 1952 à mars 1953, 80.000 fr. D'autre part, le n° 43 a pris en location vente une villa à Dakar, et il verse pour cela 12.300 fr. par mois.

L'ambition de beaucoup est d'ailleurs, nous l'avons dit, de devenir propriétaire de leur habitation. Certains voient plus loin, et veulent, à côté, des jardins. Plusieurs possèdent déjà l'un ou l'autre, et ne cherchent qu'à agrandir ou à améliorer. L'un d'eux a déclaré avoir fait creuser un puits, mais n'a pas pu ou n'a pas voulu se souvenir des sommes engagées dans cette entreprise.

Un des chefs de famille a réussi à monter une entreprise de transport après avoir acheté 2 charettes et 1 cheval. Certains thésaurisent. Nous avons cru savoir qu'un cultivateur avait un compte en banque assez bien garni, et prêtait de l'argent à des taux usuraire. Nous n'avons pas pu tenir compte de ces revenus, mais il est certainement mal placé dans notre liste : c'est le n° 23. Les 15.000 fr. déclarés correspondent bien à son train de vie, mais il pourrait certainement être plus élevé.

Enfin, beaucoup ne savent pas où passe l'argent... et seraient tout étonnés d'apprendre qu'ils doivent normalement avoir un excédent à chaque fin de mois. Il est fort probable qu'ils en prêtent

beaucoup qui ne leur est jamais rendu et qu'ils ne pensent pas à réclamer : ce sont eux qui permettent au système de rester en équilibre.

* * *

Beaucoup de points sont resté obscurs au cours de cette étude, et beaucoup d'autres auraient demandé à être un peu éclaircis. Nous nous sommes strictement limité à l'exposé des constatations que nous avons faites concernant les budgets de nos familles, ne voulant pas encore aller plus loin et parler de « niveau de vie ». Ce sont donc des résultats bruts, qui auraient besoin d'être dégrossis, replacés dans leur cadre et éclairés à la lumière du contexte : tous les éléments qui constituent la vie quotidienne africaine.

Mais d'autres études du même ordre sont en cours. L'une a eu lieu dernièrement à Dakar même, une autre débutera bientôt à Saint-Louis. En réunissant les résultats nous pourrons alors confirmer certaines des tendances constatées, et enfin, rédiger peut-être des conclusions déjà valables.

Les conclusions provisoires seront : l'impossibilité apparente, en tout cas la difficulté, d'équilibrer un budget lorsque le revenu est inférieur à 15.000 fr. à moins de changer les habitudes alimentaires (en consommant plus de mil, par exemple), et surtout le contexte social. Mais sur ce dernier point les traditions sont encore les plus fortes. D'autre part, nous venons de le dire, c'est grâce à elles que le système reste en équilibre. Mais de cette lutte entre deux forces : les traditions de la vie rurale et les nécessités de la vie à la ville, le déséquilibre risque aussi de naître. C'est en tout cas ce qui se passe souvent au niveau des groupes familiaux que nous étudions.
